



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni au complexe Aimé Padié de Nègrepelisse, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

#### Délégués votants présents :

| COMMUNES            | DELEGUÉS / DELEGUÉES |              |         |            |              |         |
|---------------------|----------------------|--------------|---------|------------|--------------|---------|
|                     | TITULAIRES           |              |         | SUPPLEANTS |              |         |
|                     | NOM                  | PRENOM       | PRESENT | NOM        | PRENOM       | PRESENT |
| ALBEFEUILLE LAGARDE | MASSIMINO            | Francis      |         | PRADEL     | Rosa         |         |
| ALBIAS              | LONGUEVILLE          | Eric         |         | BARBON     | Alain        |         |
| ANGEVILLE           | VERLEY               | Hélène       |         | CRUBILÉ    | Jean-Luc     |         |
| ASQUES              | HERREMANS            | Laurence     | X       | IGNACE     | Patrice      |         |
| AUCAMVILLE          | GAMEL                | Philippe     | X       | FRAYSSE    | Eric         |         |
| AUTERIVE            | RAYNAUD-TOUGE        | Hervé        |         | FERRADOU   | Jean         |         |
| AUTY                | MOZAC                | Frédéric     |         | MOURGUES   | Jean-Michel  |         |
| AUVILLAR            | COMPAGNAT            | Gilles       |         | ARNOSTI    | Alain        |         |
| BALIGNAC            | SALVADORI            | Fabien       |         | GAUSSENS   | Alain        |         |
| BARDIGUES           | ARBIA                | Dorine       |         | PICARD     | Muriel       |         |
| BARRY D'ISLEMADE    | PORTAL               | Guy          |         | GONCALVES  | Jean-Claude  | X       |
| BEAUMONT DE LOMAGNE | ROBERT               | Jean         |         | LAGARDE    | Pascal       |         |
| BEAUPUY             | CORBON               | Éric         | X       | REY        | Denis        |         |
| BELBEZE EN LOMAGNE  | SCORCIONE            | Daniel       |         | REGHENAZ   | Jean-Claude  |         |
| BELVEZE             | PRADALIÉ             | Jean-Pascal  |         | OLIVIER    | Thierry      |         |
| BESSENS             | MAGNIER              | Armand       |         | MICHEL     | Serge        |         |
| BIOULE              | RICARD               | Thierry      | X       | PIZZOLITTO | Ludovic      |         |
| BOUDOU              | FIELDES              | Christian    |         | BOUDET     | Yves         | X       |
| BOUILLAC            | BRASSEUR             | Francis      |         | CHAUBET    | Michel       |         |
| BOULOC EN QUERCY    | TAFOUREAU            | Dominique    | X       | COMBATELLI | Fabrice      |         |
| BOURG DE VISA       | LAINÉ                | Arllette     | X       | LESEIGNEUR | Catherine    |         |
| BOURRET             | DUSSAUX              | Eric         |         | COUDERC    | Yves         |         |
| BRASSAC             | FLOURENS             | Jean-Pierre  | X       | DUCASSE    | Frédéric     |         |
| BRESSOLS            | IBRES                | Jean-Louis   | X       | OLIVE      | Stéphanie    |         |
| BRUNIQUEL           | CAVALLI              | Didier       | X       | BASSE      | Sébastien    |         |
| CAMPSAS             | FLORES               | Luc          |         | ASTOUL     | Jean         | X       |
| CANALS              | PURCHA               | François     | X       | BOREL      | Sylvie       |         |
| CASTANET            | ROUX                 | Jean-Jacques | X       | PETIT      | Aurélien     |         |
| CASTELFERRUS        | SABATIER             | Serge        | X       | PECHERMAN  | Bernard      |         |
| CASTELMAYRAN        | OLLINO               | Jean         | X       | JAMAIN     | Thierry      |         |
| CASTELSAGRAT        | DECON                | André        | X       | BORTOLUSSI | Jean-Marc    |         |
| CASTELSARRASIN      | KOZLOWSKI            | Eric         |         | DUMAS      | Mathieu      |         |
| CASTERA BOUZET      | MEUNIER              | François     | X       | LADEVEZE   | Josine       |         |
| CAUMONT             | COSTES               | Christian    | X       | CRUBILÉ    | Édouard      |         |
| CAUSSADE            | CLARMONT             | Jean-Claude  | X       | VIDAILLAC  | Jacques      |         |
| CAYLUS              | SERVIÈRES            | François     |         | POUSSOU    | Gisèle       |         |
| CAYRAC              | VIEILLAME            | Raymond      |         | DAMAGGIO   | Gisèle       | X       |
| CAYRIECH            | JULIEN               | Jérôme       | X       | DONNADIEU  | Jean-Louis   |         |
| CAZALS              | BAGES                | Catherine    |         | EVARD      | Thierry      | X       |
| CAZES MONDENARD     | PAYSSOT              | Christophe   |         | ICHES      | Nadège       |         |
| COMBEROUGER         | ABRIAT               | Fabian       |         | FIORITO    | Samuel       |         |
| CORBARIEU           | GAYRAL               | Jacques      | X       | TORNER     | Louis        |         |
| CORDES TOLOSANNES   | DELLAC               | Patrick      |         | SEVEGNES   | Olivier      | X       |
| COUTURES            | MORO                 | Géraldine    |         | PILATI     | Ludovic      |         |
| CUMONT              | SANCEY               | Alain        |         | GUIRBAL    | Jean-Jacques |         |
| DIEUPENTALE         | BIERGE               | Michel       | X       | GIGOUT     | Pierre       |         |
| DONZAC              | SOPETTI              | Jean-Marc    |         | ANTERRIEU  | Thierry      |         |
| DUNES               | LEMONNIER            | Dominique    |         | DELPECH    | Michel       |         |
| DURFORT LACAPELETTE | PUIGVERT             | Patrice      |         | VIDAL      | Laurent      |         |
| ESCATALENS          | DAURE                | Gilbert      | X       | PASIN      | Clothilde    |         |
| ESCAZEAX            | LATAPIE              | Gérard       |         | MARTINET   | François     |         |

## AR Prefecture

082-258200575-20250624-DCS20250624\_07-DE  
Reçu le 25/06/2025

DCS20250624\_07

| COMMUNES                | DELEGUÉS / DELEGUÉES |                 |         |                |               |         |
|-------------------------|----------------------|-----------------|---------|----------------|---------------|---------|
|                         | TITULAIRES           |                 |         | SUPPLEANTS     |               |         |
|                         | NOM                  | PRENOM          | PRESENT | NOM            | PRENOM        | PRESENT |
| ESPAIS                  | PINCEMIN             | Bernard         |         | BERTHOUMIEU    | Jean-Claude   |         |
| ESPARSAC                |                      |                 |         |                |               |         |
| ESPINAS                 | FERAL                | Daniel          |         | LOMBARD        | Jean-Pierre   |         |
| FABAS                   | POZZA                | Christian       |         | GRAILHE        | Stéphane      | X       |
| FAJOLLES                | LEGAL                | Nadine          |         | MIRAMONT       | Alain         |         |
| FAUDOAS                 | DUPONT               | Jean-Louis      |         | NEVEU          | Jean-Yves     |         |
| FAUROUX                 | VIEILLEVIGNE         | Pierre          |         | POUJAL         | Julien        |         |
| FENEYROLS               | ROUX                 | René            |         | MOLLIMARD      | Claire        |         |
| FINHAN                  | DUBEROS              | Alain           | X       | LE THOMAS      | Christine     |         |
| GARGANVILLAR            | GRAULIER             | Roland          |         | FILIPE         | Jean          |         |
| GARIES                  | TONIN                | Philippe        | X       | BONNECAZE      | Laurent       |         |
| GASQUES                 | FOUCAULT             | Marc            | X       | MANDERSCHIED   | Florence      |         |
| GENEBRIERES             | ESCALETTE            | Pascal          |         | BALAT          | Benoit        |         |
| GENSAC                  | FABAROL              | Françine        | X       | PIZZOLATO      | Carole        |         |
| GIMAT                   | DIANA                | Bernard         |         | ANGLADE        | Jean-François |         |
| GINALS                  | CADILHAC             | Jean-Louis      | X       | COUTANCIER     | Jean          |         |
| GLATENS                 | THAU                 | Philippe        |         | RENARD         | Claude        |         |
| GOAS                    | SENTIS               | Jean-Claude     | X       | MOULY          | Michel        |         |
| GOLFECH                 | BOCQUILLON           | Patrice         | X       | DEPASSE        | André         |         |
| GOUDOURVILLE            | DAWANCE              | Yoann           |         | BARNAC         | Jacques       |         |
| GRAMONT                 | DONNET               | Christian       | X       | UFFERTE        | Alain         |         |
| GRISOLLES               | CASTELLA             | Serge           | X       | SUBERVILLE     | Christophe    |         |
| LABARTHE                | RESSIJAC             | Serge           |         | NOUGAYREDE     | Bernard       |         |
| LABASTIDE DE PENNE      | MALRIC               | Pascal          |         | FOURTANET      | Christelle    | X       |
| LABASTIDE DU TEMPLE     | LACROIX              | Frédéric        |         | PAILLAS        | Eric          |         |
| LABASTIDE ST PIERRE     | BEQ                  | Jérôme          |         | BOCHU          | Jean-Luc      |         |
| LABOURGADE              | BOLZONI              | Thierry         |         | SAMAIN         | Hugues        |         |
| LACAPELLE LIVRON        | FRAYSSE              | Dominique       | X       | VIGUIÉ         | Jean-Philippe |         |
| LACHAPELLE              | MEUNIER              | Vincent         |         | VANNESTE       | Bernard       |         |
| LACOUR DE VISA          | VIALARET             | Francis         |         | GARRET         | Guillaume     |         |
| LACOURT ST PIERRE       | PIZZINI              | Françoise       |         | ALFONSO        | David         |         |
| LAFITTE                 | MASSON               | Michel          |         | BOUCHARD       | Sylvain       | X       |
| LAFRANCAISE             | SEGONNE              | Franck          |         | BOZEID         | Joseph        |         |
| LAGUEPIE                | BALAT                | Marc            |         | CROS           | Emmanuel      |         |
| LAMAGISTERE             | DOUSSON              | Bruno           | X       | PINETRE        | Michel        |         |
| LAMOTHE CAPDEVILLE      | GABACH               | Alain           |         | SOULAYRÉS      | Isabelle      |         |
| LAMOTHE CUMONT          | MATHEVON             | Yann            |         | DABASSE        | Jean-Pierre   |         |
| LAPENCHE                | GUIGNARD             | Didier          | X       | CASTEBRUNET    | Florian       |         |
| LARRAZET                | THAU                 | Didier          |         | GIRAUDOT       | Léa           | X       |
| LA SALVETAT BELMONTET   | PEZOUS               | Bernard         |         | LASFARGEAS     | Thierry       |         |
| LAUZERTE                | ZULIAN               | Fernand         | X       | BASSO GUICHARD | Claire        |         |
| LAVAURETTE              | PASSEDAT             | Nils            |         | BEDEL          | Gwendal       |         |
| LA VILLE DIEU DU TEMPLE | MICHEL               | Jacques         | X       | QUINTALLET     | Maurice       |         |
| LAVIT DE LOMAGNE        | HYGONENQ             | Brigitte        | X       | VALLEZ         | Cédric        |         |
| LE CAUSE                | LEFEBVRE             | Jean-Michel     |         | COUREAU        | Pierre        |         |
| LEOJAC                  | QUATRE               | Christian       |         | MAZILLE        | Pierre        | X       |
| LE PIN                  | FUSINA               | Philippe        |         | LARUE-DORCHIES | Jocelyne      |         |
| LES BARTHES             | MIRAMONT             | Jean-Marc       |         | LEMOUZY        | Fabienne      |         |
| L'HONOR DE COS          | ROBERT               | Jean-Paul       | X       | METTEFEU       | Bernard       |         |
| LIZAC                   | GARGUY               | Bernard         | X       | FREYTAG        | Uwe           |         |
| LOZE                    | BOULPICANTE          | Raymond         | X       | TESTAS         | Pierre        |         |
| MALAUSE                 | MAERTEN              | Marie-Bernard   | X       | ALY-BERIL      | Eliot         |         |
| MANSONVILLE             | GUIZOT               | Danielle        | X       | ESCUDE         | Vanessa       |         |
| MARIGNAC                | RINALDI              | Patrick         |         | BUSO           | Claude        |         |
| MARSAC                  | LE GUILLOU           | Michel          |         | NOBY           | Jean-Claude   |         |
| MAS GRENIER             | ESTANOVE             | Philippe        | X       | ROUS           | Gilles        |         |
| MAUBEC                  | AUGUSTE              | David           | X       | FERRADOU       | Jean-Claude   |         |
| MAUMUSSON               | BIOLATO              | Jean-Marie      |         | DABASSE        | Daniel        |         |
| MEAUZAC                 | SALITOT              | Yves            | X       | LACOMBE        | José          |         |
| MERLES                  | HOZJAN               | Christian       |         | FEUTRIER       | Francis       | X       |
| MIRABEL                 | LINSTRUISEUR         | Françine        | X       | PRADEL         | Nicole        |         |
| MIRAMONT DE QUERCY      | DELVOLLE             | Guillaume       |         | GUICHARD       | Baptiste      |         |
| MOISSAC                 | THIERS               | Jean-Christophe |         | LERMINEZ       | Philippe      |         |
| MOLIERES                | HÉBRAL               | Valérie         |         | BELREPAYRE     | Rémy          | X       |
| MONBEQUI                | MICHEL               | Pascal          |         | DEJEAN         | Sébastien     |         |
| MONCLAR DE QUERCY       | EMBOULAS             | Didier          |         | COLMAGRO       | Jean-Jacques  | X       |
| MONTAGUDET              | BENOIS               | Jean            |         | BERNARD        | Colette       |         |
| MONTAIGU DE QUERCY      | ALBUGUES             | Patrice         |         | COURRECH       | Francis       |         |
| MONTAIN                 | DELLUC               | Pierre          |         | SANAC          | Christophe    |         |
| MONTALZAT               | ESCROUZAILLES        | Danielle        |         | NAUROY         | Monique       |         |
| MONTASTRUC              | COSTES               | Anthony         | X       | FREMONT        | Patricia      |         |
| MONTAUBAN               | BERLY                | Marie-Claude    | X       | BOUTON         | Bernard       |         |
| MONTBARLA               | BLEU                 | Jacques         | X       | DARNIÈRE       | Dominique     |         |
| MONTBARTIER             | BALADIÉ              | Jean-Claude     | X       | ROGE           | Jean-Louis    |         |
| MONTBETON               | BEDOS                | Danielle        |         | GRAND          | Paul          | X       |

## AR Prefecture

082-258200575-20250624-DCS20250624\_07-DE  
Reçu le 25/06/2025

DCS20250624\_07

| COMMUNES                | DELEGUÉS / DELEGUÉES |              |         |                 |             |         |
|-------------------------|----------------------|--------------|---------|-----------------|-------------|---------|
|                         | TITULAIRES           |              |         | SUPPLEANTS      |             |         |
|                         | NOM                  | PRENOM       | PRESENT | NOM             | PRENOM      | PRESENT |
| MONTECH                 | BELY                 | Robert       | X       | GAUTIÉ          | Claude      |         |
| MONTEILS                | MASSALOUP            | Christophe   |         | COLOS           | Bertrand    | X       |
| MONTESQUIEU             | FEAU                 | Annie        |         | LOUSSERT        | Bérangère   |         |
| MONTFERMIER             | LANDOU               | Thierry      | X       | NADALIN         | Karine      |         |
| MONTGAILLARD            | SALOMON              | Bernard      |         | DARPARENS       | Fabien      |         |
| MONTJOI                 | BRUEL                | Didier       | X       | TISSÉDRE        | Christian   |         |
| MONTPEZAT DE QUERCY     | CABOS                | Christian    |         | FAURÉ           | Mickaël     |         |
| MONTRICOUX              | BOUISSET             | Gérard       | X       | JANNIN          | Michel      |         |
| MOUILLAC                | ROMANO               | Jean-Claude  | X       | LAMERA          | Emeline     |         |
| NEGREPELISSE            | FERRET               | Jean-Luc     |         | VIREL           | Delphine    |         |
| NOHIC                   | NIERENGARTEN         | Annie        | X       | DESMOULIN       | Dominique   |         |
| ORGUEIL                 | PUJOL                | Marc         |         | RIVERA          | Antonella   |         |
| PARISOT                 | CASTELNAU            | Jacques      | X       | CHEVALERIAS     | Dimitri     |         |
| PERVILLE                | VIGROUX              | Alain        | X       | CAYRE           | Adrien      |         |
| PIQUECOS                | HEMMER               | Sylvain      |         | MELO            | Vitor       | X       |
| POMMEVIC                | DELACHOUX            | Jean-Paul    | X       | DELONCLE        | Yannick     |         |
| POMPIGNAN               | LAMOURY              | Pascal       | X       | FRISA           | Jean-Luc    |         |
| POUPAS                  | GUERIN               | Pascal       |         | LANIESSE        | Bernard     |         |
| PUYCORNET               | POÉZÉVARA            | Christine    |         | TRILLES         | Jérémie     |         |
| PUYGAILLARD DE LOMAGNE  | BREIL                | Yannick      |         | DIRAT           | Yannick     |         |
| PUYGAILLARD DE QUERCY   | GAILLARD             | David        |         | LACOMBE         | Cyril       |         |
| PUYLAGARDE              |                      |              |         | VIROLLE         | Alain       |         |
| PUYLAROCQUE             | BELON                | Daniel       |         | MORIN           | Daniel      | X       |
| REALVILLE               | CHANRION             | Jean-Luc     | X       | MOURGUES        | André       |         |
| REYNIES                 | PUJOL                | Christian    | X       | VIGOUROUX       | Claude      |         |
| ROQUECOR                | DECAUNES             | Jean-Pierre  | X       | VILLENEUVE      | Jean-Pierre |         |
| SAUVETERRE              | BELVEZE              | Jean-Marc    |         | COENEN          | Charles     |         |
| SAVENES                 | VAN DE VONDELE       | Laurent      |         | MAMPRIN         | Thierry     |         |
| SEPTFONDS               | GAZAL                | Hervé        |         | BETAILLE        | Laurent     |         |
| SERIGNAC                | BRINGAY              | Climène      | X       | LAGARDE         | Christian   |         |
| SISTELS                 | QUARGENTAN           | Jacques      | X       | CLUZET          | Christophe  |         |
| ST-AIGNAN               | FOURNIÉ              | Philippe     |         | DUSSEAU         | Christian   | X       |
| ST-AMANS DE PELLAGAL    | AURIENTIS            | Pascal       | X       | LAMARINIE       | Julien      |         |
| ST-AMANS DU PECH        | DOUMERGUE            | Didier       |         | MERLY           | Julien      |         |
| ST-ANTONIN NOBLE VAL    | RENAULT              | François     | X       | PAPADOPOULO     | Alexandra   |         |
| ST-ARROUMEX             | LAVERGNE             | Yannick      |         | DELLAC          | Jean-Marc   |         |
| ST-BEAUZEIL             | POST                 | Leendert     |         | GUINGAL         | Claude      | X       |
| ST-CIRICE               | TRAMUZZI             | René         | X       | PARDON          | Dominique   |         |
| ST-CIRQ                 | BAILLS               | Franck       | X       | ROUZIES         | Guy         |         |
| ST-CLAIR                | VERBRUGGE            | Frank        | X       | PAOLETTI        | Jean-Pierre |         |
| ST-ETIENNE DE TULMONT   | AUFRERE              | Bruno        | X       | RIQUELME        | Nicolas     |         |
| ST-GEORGES              | PAGES                | Yves         | X       | DERAMOND        | Philippe    |         |
| ST-JEAN DU BOUZET       | BORGOLOTTO           | Michel       |         | DUILHÉ          | Geneviève   |         |
| ST-LOUP                 | REBEL                | Stéphane     |         | LAJANTE         | Denis       |         |
| ST-MICHEL               | POLVANI              | Pascal       |         | MARTINEZ        | Fabienne    |         |
| ST-NAUPHARY             | LACAM                | Sébastien    | X       | PECQUENARD      | Caroline    |         |
| ST-NAZAIRE DE VALENTANE | BARRA                | Jean-Pierre  | X       | DALARD          | Mathieu     |         |
| ST-NICOLAS DE LA GRAVE  | GARDELLA             | Serge        | X       | CORTESE         | Robert      |         |
| ST-PAUL D'ESPIS         | POCA                 | Josiane      | X       | LARET           | Claude      |         |
| ST-PORQUIER             | FOSSEZ               | Éric         | X       | PEYRUSSE        | Jean-Luc    |         |
| ST-PROJET               | ESTRIPEAU            | Jean-Paul    | X       | PISANI          | François    |         |
| ST-SARDOS               | CAYROU               | Hervé        | X       | MAGNÉ           | Valérie     |         |
| ST-VINCENT D'AUTEJAC    | GRILLAT              | Claude       | X       | GASC            | Gérard      |         |
| ST-VINCENT LESPINASSE   | TRISTAN              | Damien       |         | CHARLES         | Denise      | X       |
| STE-JULIETTE            | ENGELS               | Eduard       |         | TERRAT          | Pascal      |         |
| TOUFFAILLES             | BARREAU              | Jean-Michel  |         | LAFAGE          | Philippe    |         |
| TREJOULS                | DESCHAMPS            | Francis      |         | CRANSAC         | Sylvain     |         |
| VAISSAC                 | MEILLEURAT           | Jean-Pierre  | X       | GRANDJEAN       | Nicolas     |         |
| VALEILLES               | CREHEN               | Michel       | X       | DEVY            | Nicolas     |         |
| VALENCE D'AGEN          | GROUSSOU             | Bernard      | X       | PÈRE            | Catherine   |         |
| VAREN                   | HEBRARD              | Pierre       | X       | CABARÉS         | Claude      |         |
| VARENNES                | BUDZYNSKI            | Jérôme       |         | ALBINET         | Alain       |         |
| VAZERAC                 | LESTRADE             | Christian    |         | BERGOGLIO       | Irène       |         |
| VERDUN SUR GARONNE      | LAVEDRINE            | Sophie       | X       | MARC            | Raphaël     |         |
| VERFEIL SUR SEYE        | BAYLAC               | Fernand      | X       | POUX            | François    |         |
| VERLHAC TESCOU          | DUCOS                | Jean-Jacques | X       | EMPTAZ          | Sabine      |         |
| VIGUERON                | LACROIX              | Franck       | X       | GALLINA         | Pierrette   |         |
| VILLEBRUMIER            | BLANC                | Pierre       |         | GITOUT          | Jean-Claude |         |
| VILLEMADE               | LABRUYERE            | François     |         | BROUSSE-BOURNET | André       | X       |

**AR Prefecture**

082-258200575-20250624-DCS20250624\_07-DE  
Reçu le 25/06/2025

DCS20250624\_07

**Pouvoirs :**

| DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR |         |              | DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR |          |                |
|--------------------------------|---------|--------------|---------------------------------|----------|----------------|
| NOM                            | PRENOM  | COMMUNE      | NOM                             | PRENOM   | COMMUNE        |
| LATAPIE                        | Gérard  | ESCAZEUX     | TONIN                           | Philippe | GARIES         |
| THIERS                         | Jean    | MOISSAC      | GAYRAL                          | Jacques  | CORBARIEU      |
| FEAU                           | Annie   | MONTESQUIEU  | BLEU                            | Jacques  | MONTBARLA      |
| SALOMON                        | Bernard | MONTGAILLARD | MEUNIER                         | François | CASTERA BOUZET |

**Membres en exercice : 195**

**Membres présents : 109**

**Membres excusés : 82**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 4**

**Assistaient également à la séance :**

M. DE CARLI, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, Sous-Préfet de l'arrondissement de Montauban

M. BELLOC, Conseiller départemental, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental

M. VAISSIERES, Conseiller départemental du canton Aveyron-Lère

M. PEZOUS, Président AMF 82

M. AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne

M. HENRY, Directeur territorial ENEDIS

M. PENET, Directeur territorial GRDF

M. CREUX, Directeur développement territorial EDF

M. TISSOT, Directeur ORANGE

M. TELLIER, Maire de Nègrepelisse

Mme VILLALTA, interlocutrice privilégiée ENEDIS

M. BRAS, Conseiller collectivité GRDF

Mme COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental

M. ABADIE, Délégué régional Occitanie IGN

M. BOUET, Directeur de Soélia

et le personnel du SDE 82

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2025**

---

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 11 février 2025 à la salle des fêtes de la commune de Bourret.

Le procès-verbal de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé avec la convocation dématérialisée à l'ensemble des délégués, le 16 juin 2025.

**DECISION**

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 11 février 2025. Ce procès-verbal est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE  
TARN-ET-GARONNE

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Bourret, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

| COMMUNES            | DELEGUÉS / DELEGUÉES |              |         |             |              |         |
|---------------------|----------------------|--------------|---------|-------------|--------------|---------|
|                     | TITULAIRES           |              |         | SUPPLEANTS  |              |         |
|                     | NOM                  | PRENOM       | PRESENT | NOM         | PRENOM       | PRESENT |
| ALBEFEUILLE LAGARDE | MASSIMINO            | Francis      |         | PRADEL      | Rosa         |         |
| ALBIAS              | LONGUEVILLE          | Eric         |         | BARBON      | Alain        | X       |
| ANGEVILLE           | VERLEY               | Hélène       |         | CRUBILÉ     | Jean-Luc     |         |
| ASQUES              | HERREMANS            | Laurence     | X       | IGNACE      | Patrice      |         |
| AUCAMVILLE          | GAMEL                | Philippe     | X       | FRAYSSE     | Eric         |         |
| AUTERIVE            | RAYNAUD-TOUGE        | Hervé        |         | FERRADOU    | Jean         |         |
| AUTY                | MOZAC                | Frédéric     |         | MOURGUES    | Jean-Michel  |         |
| AUVILLAR            | COMPAGNAT            | Gilles       |         | ARNOSTI     | Alain        | X       |
| BALIGNAC            | SALVADORI            | Fabien       |         | GAUSSENS    | Alain        |         |
| BARDIGUES           | ARBIA                | Dorine       |         | PICARD      | Muriel       |         |
| BARRY D'ISLEMADE    | PORTAL               | Guy          | X       | GONCALVES   | Jean-Claude  |         |
| BEAUMONT DE LOMAGNE | ROBERT               | Jean         |         | LAGARDE     | Pascal       |         |
| BEAUPUY             | CORBON               | Éric         |         | REY         | Denis        |         |
| BELBEZE EN LOMAGNE  | SCORCIONE            | Daniel       | X       | REGHENAZ    | Jean-Claude  |         |
| BELVEZE             | PRADALIÉ             | Jean-Pascal  |         | OLIVIER     | Thierry      |         |
| BESSENS             | MAGNIER              | Armand       |         | MICHEL      | Serge        |         |
| BIOULE              | RICARD               | Thierry      |         | PIZZOLITTO  | Ludovic      |         |
| BOUDOU              | FIELDÉS              | Christian    | X       | BOUDET      | Yves         |         |
| BOUILLAC            | BRASSEUR             | Francis      | X       | CHAUBET     | Michel       |         |
| BOULOC EN QUERCY    | TAFUREAU             | Dominique    | X       | COMBATELLI  | Fabrice      |         |
| BOURG DE VISA       | LAINÉ                | Arlotte      | X       | LESEIGNEUR  | Catherine    |         |
| BOURRET             | DUSSAUX              | Eric         | X       | COUDERC     | Yves         |         |
| BRASSAC             | FLOURENS             | Jean-Pierre  | X       | DUCASSE     | Frédéric     |         |
| BRESSOLS            | IBRES                | Jean-Louis   | X       | OLIVE       | Stéphanie    |         |
| BRUNIQUEL           | CAVALLI              | Didier       | X       | BASSE       | Sébastien    |         |
| CAMPSAS             | FLORES               | Luc          |         | ASTOUL      | Jean         |         |
| CANALS              | PURCHA               | François     |         | BLATCHÉ     | Bernard      |         |
| CASTANET            | ROUX                 | Jean-Jacques |         | PETIT       | Aurélien     |         |
| CASTELFERRUS        | SABATIER             | Serge        | X       | PECHERMAN   | Bernard      |         |
| CASTELMAYRAN        | OLLINO               | Jean         | X       | JAMAIN      | Thierry      |         |
| CASTELSAGRAT        | DECON                | André        | X       | BORTOLUSSI  | Jean-Marc    |         |
| CASTELSARRASIN      | KOZLOWSKI            | Eric         |         | DUMAS       | Mathieu      |         |
| CASTERA BOUZET      | MEUNIER              | François     | X       | LADEVEZE    | Josine       |         |
| CAUMONT             | COSTES               | Christian    | X       | CRUBILÉ     | Édouard      |         |
| CAUSSADE            | CLARMONT             | Jean-Claude  | X       | VIDAILLAC   | Jacques      |         |
| CAYLUS              | SERVIERES            | François     |         | POUSSOU     | Gisèle       |         |
| CAYRAC              | VIEILLAME            | Raymond      |         | DAMAGGIO    | Gisèle       |         |
| CAYRIECH            | JULIEN               | Jérôme       | X       | DONNADIEU   | Jean-Louis   |         |
| CAZALS              | BAGES                | Catherine    |         | EVARD       | Thierry      |         |
| CAZES MONDENARD     | PAYSSOT              | Christophe   |         | ICHES       | Nadège       |         |
| COMBEROUGER         | ABRIAT               | Fabian       |         | FIORITO     | Samuel       |         |
| CORBARIEU           | GAYRAL               | Jacques      | X       | TORNER      | Louis        |         |
| CORDES TOLOSANNES   | DELLAC               | Patrick      |         | SEVEGNES    | Olivier      |         |
| COUTURES            | MORO                 | Géraldine    | X       | PILATI      | Ludovic      |         |
| CUMONT              | SANCEY               | Alain        | X       | GUIRBAL     | Jean-Jacques |         |
| DIEUPENTALE         | BIERGE               | Michel       | X       | GIGOUT      | Pierre       |         |
| DONZAC              | SOPETTI              | Jean-Marc    |         | ANTERRIEU   | Thierry      |         |
| DUNES               | LEMONNIER            | Dominique    | X       | DELPECH     | Michel       |         |
| DURFORT LACAPELETTE | PUIGVERT             | Patrice      |         | VIDAL       | Laurent      |         |
| ESCATALENS          | DAURE                | Gilbert      | X       | PASIN       | Clothilde    |         |
| ESCAZEAUX           | LATAPIE              | Gérard       |         | MARTINET    | François     | X       |
| ESPALAIS            | PINCEMIN             | Bernard      | X       | BERTHOUMIEU | Jean-Claude  |         |
| ESPARSAC            | GOMEZ                | Philippe     |         | DUPUY       | Annie        | X       |
| ESPINAS             | FERAL                | Daniel       |         | LOMBARD     | Jean-Pierre  |         |

# AR Prefecture

082-258200575-20250624-DCS20250624\_07-DE

Reçu le 25/06/2025

## COMMUNES

### NOM

## DELEGUÉS / DELEGUÉES

### TITULAIRES

### SUPPLEANTS

#### PRENOM

#### PRESENT

#### NOM

#### PRENOM

#### PRESENT

|                         |               |                 |   |                |               |   |
|-------------------------|---------------|-----------------|---|----------------|---------------|---|
| FABAS                   | POZZA         | Christian       |   | GRAILHE        | Stéphane      | X |
| FAJOLLES                | LEGAL         | Nadine          |   | MIRAMONT       | Alain         |   |
| FAUDOAS                 | DUPONT        | Jean-Louis      |   | ESCARNOT       | Michel        |   |
| FAUROUX                 | VIEILLEVIGNE  | Pierre          | X | POUJAL         | Julien        |   |
| FENEYROLS               | ROUX          | René            |   | MOLLIMARD      | Claire        |   |
| FINHAN                  | DUBEROS       | Alain           | X | LE THOMAS      | Christine     |   |
| GARGANVILLAR            | GRAULIER      | Roland          | X | FILIPE         | Jean          |   |
| GARIES                  | TONIN         | Philippe        | X | BONNECAZE      | Laurent       |   |
| GASQUES                 | FOUCAULT      | Marc            | X | MANDERSCHIED   | Florence      |   |
| GENEBRIERES             | ESCALETTE     | Pascal          |   | BALAT          | Benoît        |   |
| GENSAC                  | FABAROL       | Françine        | X | PIZZOLATO      | Carole        |   |
| GIMAT                   | DIANA         | Bernard         | X | ANGLADE        | Jean-François |   |
| GINALS                  | CADILHAC      | Jean-Louis      | X | COUTANCIER     | Jean          |   |
| GLATENS                 | THAU          | Philippe        |   | RENARD         | Claude        |   |
| GOAS                    | SENTIS        | Jean-Claude     |   | MOULY          | Michel        |   |
| GOLFECH                 | BOCQUILLON    | Patrice         |   | DEPASSE        | André         | X |
| GOUDOURVILLE            | DAWANCE       | Yoann           |   | BARNAC         | Jacques       |   |
| GRAMONT                 | DONNET        | Christian       | X | UFFERTE        | Alain         |   |
| GRISOLLES               | CASTELLA      | Serge           | X | SUBERVILLE     | Christophe    |   |
| LABARTHE                | RESSIJAC      | Serge           |   | NOUGAYREDE     | Bernard       |   |
| LABASTIDE DE PENNE      | MALRIC        | Pascal          |   | FOURTANET      | Christelle    | X |
| LABASTIDE DU TEMPLE     | LACROIX       | Frédéric        | X | PAILLAS        | Eric          |   |
| LABASTIDE ST PIERRE     | BEQ           | Jérôme          |   | BOCHU          | Jean-Luc      |   |
| LABOURGADE              | BOLZONI       | Thierry         | X | SAMAIN         | Hugues        |   |
| LACAPELLE LIVRON        | FRAYSSE       | Dominique       |   | VIGUIÉ         | Jean-Philippe |   |
| LACHAPELLE              | MEUNIER       | Vincent         |   | VANNESTE       | Bernard       |   |
| LACOUR DE VISA          | VIALARET      | Francis         |   | GARRET         | Guillaume     |   |
| LACOURT ST PIERRE       | PIZZINI       | Françoise       |   | ALFONSO        | David         |   |
| LAFITTE                 | MASSON        | Michel          |   | BOUCHARD       | Sylvain       | X |
| LAFRANCAISE             | SEGONNE       | Franck          |   | BOUZEID        | Joseph        |   |
| LAGUEPIE                | BALAT         | Marc            |   | CROS           | Emmanuel      | X |
| LAMAGISTERE             | DOUSSON       | Bruno           | X | PINETRE        | Michel        |   |
| LAMOTHE CAPDEVILLE      | GABACH        | Alain           |   | SOULAYRÈS      | Isabelle      |   |
| LAMOTHE CUMONT          | MATHEVON      | Yann            |   | DABASSE        | Jean-Pierre   |   |
| LAPENCHE                | GUIGNARD      | Didier          | X | CASTEBRUNET    | Florian       |   |
| LARRAZET                | THAU          | Didier          | X | GIRAUDOT       | Léa           |   |
| LA SALVETAT BELMONTET   | PEZOUS        | Bernard         | X | LASFARGEAS     | Thierry       |   |
| LAUZERTE                | ZULIAN        | Fernand         |   | BASSO GUICHARD | Claire        |   |
| LAVAURETTE              | PASSEDAT      | Nils            |   | BEDEL          | Gwendal       |   |
| LA VILLE DIEU DU TEMPLE | MICHEL        | Jacques         | X | QUINTALLET     | Maurice       |   |
| LAVIT DE LOMAGNE        | HYGONENQ      | Brigitte        |   | VALLEZ         | Cédric        | X |
| LE CAUSE                | LEFEBVRE      | Jean-Michel     |   | COUREAU        | Pierre        |   |
| LEOJAC                  | QUATRE        | Christian       | X | MAZILLE        | Pierre        |   |
| LE PIN                  | FUSINA        | Philippe        |   | LARUE-DORCHIES | Jocelyne      |   |
| LES BARTHES             | MIRAMONT      | Jean-Marc       |   | LEMOUZY        | Fabienne      | X |
| L'HONOR DE COS          | ROBERT        | Jean-Paul       | X | METTEFEU       | Bernard       |   |
| LIZAC                   | GARGUY        | Bernard         | X | FREYTAG        | Uwe           |   |
| LOZE                    | BOULPICANTE   | Raymond         |   | TESTAS         | Pierre        |   |
| MALAUSE                 | MAERTEN       | Marie-Bernard   | X | ALY-BERIL      | Eliot         |   |
| MANSONVILLE             | GUIZOT        | Danielle        | X | ESCUDE         | Vanessa       |   |
| MARIGNAC                | RINALDI       | Patrick         |   | BUSO           | Claude        | X |
| MARSAC                  | LE GUILLLOU   | Michel          |   | NOBY           | Jean-Claude   |   |
| MAS GRENIER             | ESTANOVE      | Philippe        | X | ROUS           | Gilles        |   |
| MAUBEC                  | AUGUSTE       | David           | X | FERRADOU       | Jean-Claude   |   |
| MAUMUSSON               | BIOLATO       | Jean-Marie      |   | DABASSE        | Daniel        |   |
| MEAUZAC                 | SALITOT       | Yves            | X | LACOMBE        | José          |   |
| MERLES                  | HOZJAN        | Christian       |   | FEUTRIER       | Francis       | X |
| MIRABEL                 | LINSTRUISEUR  | Françine        |   | PRADEL         | Nicole        |   |
| MIRAMONT DE QUERCY      | DELVOLLE      | Guillaume       |   | GUICHARD       | Baptiste      |   |
| MOISSAC                 | THIERS        | Jean-Christophe | X | LERMINEZ       | Philippe      |   |
| MOLIERES                | HÉBRAL        | Valérie         |   | BELREPAYRE     | Rémy          | X |
| MONBEQUI                | MICHEL        | Pascal          |   | DEJEAN         | Sébastien     |   |
| MONCLAR DE QUERCY       | EMBOULAS      | Didier          |   | COLMAGRO       | Jean-Jacques  | X |
| MONTAGUDET              | YVON          | Gilles          |   | DOMINICE       | Philippe      |   |
| MONTAIGU DE QUERCY      | ALBUGUES      | Patrice         |   | COURRECH       | Francis       |   |
| MONTAIN                 | DELLUC        | Pierre          | X | SANAC          | Christophe    |   |
| MONTALZAT               | ESCROUZAILLES | Danielle        |   | NAUROY         | Monique       |   |
| MONTASTRUC              | COSTES        | Anthony         | X | FREMONT        | Patricia      |   |
| MONTAUBAN               | BERLY         | Marie-Claude    |   | BOUTON         | Bernard       |   |
| MONTBARLA               | BLEU          | Jacques         | X | DARNIÈRE       | Dominique     |   |
| MONTBARTIER             | BALADIÉ       | Jean-Claude     | X | ROGE           | Jean-Louis    |   |
| MONTBETON               | BEDOS         | Danielle        |   | GRAND          | Paul          |   |
| MONTECH                 | BELY          | Robert          | X | GAUTIÉ         | Claude        |   |
| MONTEILS                | MASSALOUP     | Christophe      |   | COLOS          | Bertrand      | X |
| MONTESQUIEU             | FEAU          | Annie           |   | LOUSSERT       | Bérangère     |   |

# AR Prefecture

082-258200575-20250624-DCS20250624\_07-DE

Reçu le 25/06/2025

## COMMUNES

### NOM

## DELEGUÉS / DELEGUÉES

### TITULAIRES

### SUPPLEANTS

#### PRENOM

#### PRESENT

#### NOM

#### PRENOM

#### PRESENT

|                         |                |              |   |                 |             |   |
|-------------------------|----------------|--------------|---|-----------------|-------------|---|
| MONTFERMIER             | LANDOU         | Thierry      |   | NADALIN         | Karine      |   |
| MONTGAILLARD            | SALOMON        | Bernard      | X | DARPARENS       | Fabien      |   |
| MONTJOI                 | BRUEL          | Didier       | X | TISSÉDRE        | Christian   |   |
| MONTPEZAT DE QUERCY     | CABOS          | Christian    |   | FAURÉ           | Mickaël     |   |
| MONTRICOUX              | BOUISSET       | Gérard       |   | JANNIN          | Michel      |   |
| MOUILLAC                | ROMANO         | Jean-Claude  | X | LAMERA          | Emeline     |   |
| NEGREPELISSE            | FERRET         | Jean-Luc     |   | VIREL           | Delphine    |   |
| NOHIC                   | NIERENGARTEN   | Annie        |   | DESMOULIN       | Dominique   |   |
| ORGUEIL                 | PUJOL          | Marc         |   | RIVERA          | Antonella   |   |
| PARISOT                 | CASTELNAU      | Jacques      |   | CHEVALERIAS     | Dimitri     |   |
| PERVILLE                | VIGROUX        | Alain        | X | CAYRE           | Adrien      |   |
| PIQUECOS                | HEMMER         | Sylvain      | X | MELO            | Vitor       |   |
| POMMEVIC                | DELACHOUX      | Jean-Paul    | X | DELONCLE        | Yannick     |   |
| POMPIGNAN               | LAMOURY        | Pascal       |   | FRISA           | Jean-Luc    |   |
| POUPAS                  | GUERIN         | Pascal       |   | LANIESSE        | Bernard     |   |
| PUYCORNET               | POÉZÉVARA      | Christine    | X | TRILLES         | Jérémie     |   |
| PUYGAILLARD DE LOMAGNE  | BREIL          | Yannick      |   | DIRAT           | Yannick     |   |
| PUYGAILLARD DE QUERCY   | GAILLARD       | David        |   | LACOMBE         | Cyril       |   |
| PUYLAGARDE              | DESMEDT        | Didier       |   | VIROLLE         | Alain       |   |
| PUYLAROQUE              | BELON          | Daniel       |   | MORIN           | Daniel      | X |
| REALVILLE               | CHANRION       | Jean-Luc     | X | MOURGUES        | André       |   |
| REYNIES                 | PUJOL          | Christian    | X | VIGOUROUX       | Claude      |   |
| ROQUECOR                | DECAUNES       | Jean-Pierre  | X | VILLENEUVE      | Jean-Pierre |   |
| SAUVETERRE              | BELVEZE        | Jean-Marc    |   | COENEN          | Charles     |   |
| SAVENES                 | VAN DE VONDELE | Laurent      | X | MAMPRIN         | Thierry     |   |
| SEPTFONDS               | GAZAL          | Hervé        |   | BETAILLE        | Laurent     |   |
| SERIGNAC                | BRINGAY        | Climène      | X | LAGARDE         | Christian   |   |
| SISTELS                 | QUARGENTAN     | Jacques      | X | CLUZET          | Christophe  |   |
| ST-AIGNAN               | FOURNIÉ        | Philippe     |   | DUSSEAU         | Christian   | X |
| ST-AMANS DE PELLAGAL    | AURIENTIS      | Pascal       |   | LAMARINIE       | Julien      | X |
| ST-AMANS DU PECH        | DOUMERGUE      | Didier       |   | MERLY           | Julien      |   |
| ST-ANTONIN NOBLE VAL    | RENAULT        | François     | X | PAPADOPOULO     | Alexandra   |   |
| ST-ARROUMEX             | DELLAC         | Jean-Marc    |   | CESNÉ           | Sébastien   |   |
| ST-BEAUZEIL             | POST           | Leendert     | X | GUINGAL         | Claude      |   |
| ST-CIRICE               | TRAMUZZI       | René         | X | PARDON          | Dominique   |   |
| ST-CIRQ                 | BAILLS         | Franck       | X | ROUZIES         | Guy         |   |
| ST-CLAIR                | VERBRUGGE      | Frank        | X | PAOLETTI        | Jean-Pierre |   |
| ST-ETIENNE DE TULMONT   | AUFRERE        | Bruno        | X | RIQUELME        | Nicolas     |   |
| ST-GEORGES              | PAGES          | Yves         | X | DERAMOND        | Philippe    |   |
| ST-JEAN DU BOUZET       | BORGOLOTTO     | Michel       |   | DUILHÉ          | Geneviève   |   |
| ST-LOUP                 | REBEL          | Stéphane     |   | LAJANTE         | Denis       | X |
| ST-MICHEL               | POLVANI        | Pascal       |   | MARTINEZ        | Fabienne    |   |
| ST-NAUPHARY             | LACAM          | Sébastien    | X | PECQUENARD      | Caroline    |   |
| ST-NAZAIRE DE VALENTANE | BARRA          | Jean-Pierre  | X | DALARD          | Mathieu     |   |
| ST-NICOLAS DE LA GRAVE  | GARDELLA       | Serge        |   | CORTESE         | Robert      |   |
| ST-PAUL D'ESPIS         | POCA           | Josiane      | X | LARET           | Claude      |   |
| ST-PORQUIER             | FOSSEZ         | Éric         | X | PEYRUSSE        | Jean-Luc    |   |
| ST-PROJET               | ESTRIPEAU      | Jean-Paul    | X | PISANI          | François    |   |
| ST-SARDOS               | CAYROU         | Hervé        | X | MAGNÉ           | Valérie     |   |
| ST-VINCENT D'AUTEJAC    | GRILLAT        | Claude       |   | GASC            | Gérard      | X |
| ST-VINCENT LESPINASSE   | TRISTAN        | Damien       |   | CHARLES         | Denise      |   |
| STE-JULIETTE            | ENGELS         | Eduard       |   | TERRAT          | Pascal      |   |
| TOUFFAILLES             | BARREAU        | Jean-Michel  | X | LAFAGE          | Philippe    |   |
| TREJOULS                | DESCHAMPS      | Francis      |   | CRANSAC         | Sylvain     |   |
| VAISSAC                 | MEILLEURAT     | Jean-Pierre  | X | GRANDJEAN       | Nicolas     |   |
| VALEILLES               | CREHEN         | Michel       | X | DEVY            | Nicolas     |   |
| VALENCE D'AGEN          | GROSSOU        | Bernard      | X | PÈRE            | Catherine   |   |
| VAREN                   | HEBRARD        | Pierre       |   | CABARÉS         | Claude      | X |
| VARENNES                | BUDZYNSKI      | Jérôme       |   | ALBINET         | Alain       |   |
| VAZERAC                 | LESTRADÉ       | Christian    | X | BERGOGLIO       | Irène       |   |
| VERDUN SUR GARONNE      | LAVEDRINE      | Sophie       | X | MARC            | Raphaël     |   |
| VERFEIL SUR SEYE        | BAYLAC         | Fernand      | X | POUX            | François    |   |
| VERLHAC TESCOU          | DUCOS          | Jean-Jacques | X | EMPTAZ          | Sabine      |   |
| VIGUERON                | LACROIX        | Franck       |   | GALLINA         | Pierrette   | X |
| VILLEBRUMIER            | BLANC          | Pierre       |   | GITOUT          | Jean-Claude |   |
| VILLEMADE               | LABRUYERE      | François     |   | BROUSSE-BOURNET | André       |   |

**AR Prefecture**

082 Pouv 75-20250624-DCS20250624\_07-DE  
 Reçu le 25/06/2025

| DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR |           |                        | DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR |               |              |
|--------------------------------|-----------|------------------------|---------------------------------|---------------|--------------|
| NOM                            | PRENOM    | COMMUNE                | NOM                             | PRENOM        | COMMUNE      |
| CORBON                         | ERIC      | BEAUPUY                | ESTANOVE                        | PHILIPPE      | MAS-GRENIER  |
| BEQ                            | JEROME    | LABASTIDE SAINT-PIERRE | IBRES                           | JEAN-LOUIS    | BRESSOLS     |
| PIZZINI                        | FRANÇOISE | LACOUR SAINT-PIERRE    | GAYRAL                          | JACQUES       | CORBARIEU    |
| BOULPICANTE                    | RAYMOND   | LOZE                   | ESTRIPEAU                       | JEAN-PAUL     | SAINT-PROJET |
| BEDOS                          | DANIELLE  | MONTBETON              | MAERTEN                         | MARIE-BERNARD | MALAUSE      |
| FEAU                           | ANNIE     | MONTESQUIEU            | FIELDS                          | CHRISTIAN     | BOUDOU       |

**Membres en exercice : 195**

**Membres présents : 114**

**Membres excusés : 75**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir : 6**

**Assistaient également à la séance :**

Mme DARRACQ, Secrétaire Générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne, Sous-Préfète de l'arrondissement de Montauban

M. BELLOC, Conseiller départemental, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental

Mme IUS, Conseillère départementale du canton de Beaumont de Lomagne

M. PEZOUS, Président AMF 82

M. AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne

M. PENET, Directeur territorial GRDF

M. IUS, Maire de Bourret

Mme REY, Maire de Finhan

Mme VILLALTA, interlocutrice Enedis

M. BRAS, interlocuteur GRDF

Mme COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental

M. BOUET, Directeur de Soélia

et le personnel du SDE 82

M. Gayral, Président du SDE 82 remercie Mme la Sous-Préfète d'être présente, celle-ci devant s'absenter à 11h30, il fera en sorte d'être diligent dans la tenue des travaux.

M. le Président donne la parole à M. le Maire de Bourret qui accueille le syndicat pour son assemblée générale. Après avoir salué les membres de l'assemblée, M. le Maire de Bourret accueille avec plaisir le Syndicat Départemental d'Energie pour ce moment important qui favorise les échanges. Il procède à une présentation de sa commune : Bourret fait partie du canton de Beaumont de Lomagne, elle est membre de la communauté de communes de Grand Sud Tarn-et-Garonne qui est composée de 25 communes et qui représente environ 45 000 habitants. La commune de Bourret possède un territoire de 1600 hectares traversés par la Garonne où un magnifique pont suspendu de type Gisclard l'enjambe. Ce pont, fermé à la circulation, a été classé monument historique en 1994, il en existe seulement trois en France. Bourret compte 987 habitants, et est en constante progression démographique puisque la population a doublé sur les 25 dernières années. La commune est animée au quotidien par 10 associations, le groupe scolaire compte 100 enfants répartis sur 5 classes.

Bourret est dotée de 28 artisans, de commerces dont un bar-restaurant et une boulangerie-épicerie, une zone inter-communale ainsi que 16 agriculteurs dont 2 éleveurs bovins. Au niveau du tourisme, Bourret possède des chemins de randonnée, un point de vue sur la Garonne et une aire de camping-car qui a été fréquentée par 1500 camping-caristes en 2024, soit une augmentation de plus de 50% par rapport à 2023. Cette aire de camping créée en 2021 a connu un démarrage difficile à cause du Covid mais elle ne cesse d'évoluer au fil des ans et est prisée les camping-caristes. M. le Maire souligne que la commune a conservé son bureau de poste au centre du village. Il en profite également pour faire découvrir son projet communal qui s'est achevé après un an et demi de travaux, projet qui s'inscrit dans une démarche d'économie d'énergie et de respect de l'environnement. Il s'agit de la salle des fêtes-mairie. La question de l'énergie est au cœur des préoccupations actuelles, que ce soit pour répondre aux enjeux climatiques ou pour faire face aux défis économiques. Entouré son équipe municipale, M. le Maire a souhaité rénover ce complexe : mairie, salle polyvalente et salle annexe car il devenait indispensable de redonner vie à ce bâtiment qui date des années 80. Ce projet de rénovation devait répondre à des enjeux environnementaux, améliorer la performance thermique du bâtiment, réduire la consommation énergétique tout en répondant aux enjeux d'accessibilité. Les études ont été lancées par le cabinet B11 Architecture et le bureau d'études Sud Ecowatt.

La rénovation a consisté à effectuer le désamiantage de la toiture et à réaliser le renforcement de la charpente, on a conservé uniquement l'ossature métallique et les 4 murs, on a procédé au remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, on a refait toute l'installation électrique avec un éclairage LED dans l'ensemble des salles, on a créé des sas vitrés au niveau des entrées mairie et salle polyvalente, ce qui a contribué à l'amélioration thermique du bâtiment. On a également installé des baies vitrées pour gagner en luminosité et créer une continuité avec l'espace extérieur car à l'origine ce bâtiment complètement fermé ne disposait d'aucune clarté. Ce bâtiment d'une superficie de plus de 1000 m<sup>2</sup> a été agrandi de quelques m<sup>2</sup> pour construire un local chaufferie afin d'accueillir les installations de géothermie de traitement d'air. Le mode de chauffage a fait l'objet d'une réflexion, la géothermie a été choisie consécutivement à une visite, avec la communauté de communes, de l'installation de la commune de Grenade, ce mode de chauffage a séduit l'équipe et après étude il convenait sur le site de Bourret. Le système de chauffage par géothermie est composé de pompes à chaleur associées à 13 forages de 150 m de profondeur implantées sur le terrain à proximité de la salle polyvalente et de l'école à l'arrière, le long d'un petit ruisseau dénommé la Tessonne. Cette installation représente 1950 m de sondes de captation qui captent l'ensemble des calories nécessaires à ce type de chauffage, 2 pompes à chaleur eau en cascade d'une puissance totale de 120 KW captent les calories contenues dans la terre offrant des performances de chauffage élevées, tout en permettant un rafraîchissement naturel du bâtiment l'été. Il est à noter que ce dispositif permet un fonctionnement commun au complexe mairie, salle des fêtes et école équipée jusque-là d'un ancien système de chauffage à gasoil, on en a donc profité pour bénéficier d'un système de chauffage unique sur l'ensemble de l'installation de la commune. Une régulation performante permet de limiter les consommations liées au chauffage et au rafraîchissement du site en permettant la programmation d'abaissement en fonction de l'occupation de la salle polyvalente par exemple, cette régulation permet également un suivi des performances et les consommations d'énergie pour chaque bâtiment et pour chaque usage. En complément de cette démarche, 320 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés sur une partie de la toiture du complexe, côté sud. Cette installation permet à la commune de devenir autonome en matière énergétique. L'ensemble de cette installation énergétique constitue un enjeu financier et environnemental pour la commune. Pour les personnes intéressées, M. le Maire propose de prévoir une visite des installations de chauffage par géothermie, visite à laquelle on pourrait associer le SDE. Par ailleurs, avec le Syndicat d'Energie, des actions sont menées régulièrement sur la commune pour améliorer la qualité du réseau électrique, une intervention est prévue prochainement avec un renforcement de réseaux basse tension ou encore la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Le Syndicat d'Energie, par son rôle crucial dans l'amélioration de l'infrastructure énergétique du département a un impact direct sur la qualité de vie des administrés. Pour conclure, M. le Maire de Bourret tient à saluer l'engagement du Syndicat, le Président, ses équipes et le travail fourni qui contribuent à faire du territoire un lieu toujours plus dynamique, durable et performant. Le secteur de l'énergie est en pleine évolution et nous devons, à l'échelle locale comme départementale, être prêts à relever ces défis ensemble. Il souhaite à tous une excellente assemblée générale.

M. le Président remercie M. le Maire de Bourret, il remercie à nouveau Mme la Sous-Préfète de sa présence, M. Belloc représentant le Président du Conseil Départemental, également représenté par Mme Lus sur ce canton, M. Pezous Président de l'AMF, M. PENET Directeur Territorial GRDF, M. AILHAS Payeur Départemental, M. le Directeur de Soélia, Mme le Maire de Finhan qui accueillera l'assemblée pour le déjeuner, et Mme Cousy du Conseil Départemental. Les parlementaires n'ont pas pu se libérer, M. le Président remercie l'ensemble des participants, ainsi que les délégués titulaires et suppléants dont la présence assure le quorum, indispensable à la validité des décisions. M. le Président souligne que cela fait déjà trois fois que l'Etat est représenté ces derniers temps, il y avait d'abord M. Henrard puis M. le Préfet, tout le corps préfectoral aura participé aux travaux du SDE et aura pris la dimension de nos échanges. Ces assemblées sont un moment de plaisir où sont également abordées des thématiques soulevant des questions ainsi que des craintes sur le devenir de certaines ressources. L'assemblée se tient toujours en trois parties : une première partie d'information générale, une deuxième partie est le corps des délibérations et une troisième où l'on évoque les activités du Syndicat.

M. Le Président aborde tout d'abord le sujet du Cas Facé, déjà évoqué lors de la dernière assemblée générale. Depuis, le gouvernement a été renouvelé, d'autres propositions ont été faites mais aux dernières nouvelles le Cas Facé disparaîtrait, ce qui n'est bien évidemment pas rassurant. Les Présidents des Syndicats Départementaux d'Energie d'Occitanie ont rédigé une motion sur le sujet adressée à l'Etat, dont il lit la teneur au comité. M. le Président rappelle qu'il avait saisi les parlementaires à ce sujet, il a déjà reçu une réponse du sénateur : M. François Bonhomme, qui s'est également exprimé au nom du sénateur M. Lévy, dont il lit le courrier de réponse à l'assemblée.

Certes, on a 3,3 M € de plus, mais le Président craint que cela serve à faire passer la mesure et à nous rassurer pour une première année. Il souhaite tout de même réexpliquer au Comité Syndical l'histoire de l'électricité, on parle de résilience, terme très fréquemment utilisé dans des situations de malheur. Le Syndicat a été créé dans les années 30, EDF en 1946, un modèle national a été institué et le Facé a été créé en 1936. Le Facé était alimenté par le tarif d'utilisation des réseaux, sur notre facture d'électricité, nous avons plusieurs lignes dont une qui concerne les taxes locales, avant c'était la taxe communale, qui reversait pour les communes rurales au Syndicat d'Energie, et la taxe départementale. Depuis que l'ouverture à la concurrence s'est faite, les services du Syndicat avaient créé un bureau spécial qui contrôlait les taxes sur l'électricité, compte-tenu du nombre de fournisseurs, c'était vraiment un métier car cela relevait d'une expertise réelle. Dans un premier temps, il a été décidé que ces taxes ne seraient plus versées directement et contrôlées par les Syndicats ou les collectivités mais elles seraient contrôlées par l'Etat. La deuxième étape est celle à laquelle nous assistons maintenant, c'est une deuxième ressource, c'est le Facé qui est le fonds nous permettant la réalisation des travaux. Le Facé était également issu de notre facture d'électricité car le tarif d'utilisation dans la partie acheminement était bien ciblé et envoyé sur le fonds d'amortissement des charges d'électricité. C'est une ressource qui émanait de nos factures d'électricité et qui permettait au service d'être vertueux puisqu'il nous revenait. On apprend maintenant que ce Cas Facé va disparaître et que ça tombera dans l'accise sur l'électricité, qui est la transposition de ces fameuses taxes désormais dans le budget de l'Etat. On va en plus maintenant prélever, dans cette accise sur l'électricité, l'ancien TURPE (Tarification d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité), on dit que ce sera prélevé sur le budget de l'Etat. M. le Président s'excuse auprès de Mme la Sous-Préfète, mais il considère qu'il s'agit d'une petite déviation car il s'agissait de ressources ciblées depuis des années 40 et qui fonctionnaient très bien dans un système de mobilisation. On ne peut donc pas se réjouir de cette information, c'est la raison pour laquelle on va maintenir nos courriers et nos revendications. Alors qu'il a l'occasion de rencontrer régulièrement les élus et les parlementaires, M. le Président signale qu'il ne manquera pas de leur redire qu'on ne peut accepter ça. Cela ne satisfait pas le pays.

M. le Président tenait à rappeler ses inquiétudes. Il y a deux biens de première nécessité qui sont l'eau et l'énergie, or les agences de l'eau ont aussi leurs inquiétudes car, sur le plan national, elles sont également flouées de la somme de 130 M €, cela veut dire que l'on rencontre des difficultés dans beaucoup de domaines. La parole est donnée à M. Delachoux, Vice-Président, il salue les membres de l'assemblée qu'il remercie de leur présence. Il souhaite insister sur l'alerte lancée par M. le Président, sur le fait qu'on ait constitué un budget dans lequel il y aura le Facé, et on sait aujourd'hui ce qu'il advient quand on confie à l'Etat les finances locales (il prend à témoins ses collègues du Département), les dotations à l'euro près qui sont promises sont la plupart du temps très fortement amputées en fonction des besoins et des attentes de l'Etat. M. Delachoux est donc satisfait de commencer cette séance par l'évocation de cette problématique. En introduction, M. le Maire de Bourret a fait les éloges des prestations du Syndicat en terme d'amélioration de l'environnement et notamment en matière de réseaux et de cadre de vie, si l'on confie nos finances à l'Etat il y a de fortes chances que les capacités du Syndicat à accompagner les collectivités dans leurs projets soient très fortement affectées.

M. le Président remercie M. Delachoux de son intervention et rassure Mme la Sous-Préfète sur le fait que les propos tenus ne s'appliquent pas localement mais sur une décision nationale, d'autant que le Préfet, présent à la dernière assemblée, avait proposé son accompagnement. M. le Président revient sur l'emploi du terme « résilience » car l'explication de ce qui était la construction du service national d'électricité était vertueuse, ce qui en ressort c'est le produit des difficultés du pays au niveau du budget, mais c'est aussi une résultante par ailleurs de la libéralisation du marché de l'énergie qui depuis 2010 met le pays en difficulté. On sait que notre département est un de ceux qui va connaître la plus grosse croissance démographique dans les années à venir, si l'on considère les gros projets qui vont arriver autour de Bressols, la gare LGV, la construction du nouvel hôpital, les besoins à la fois d'extension et de renforcement de réseaux liés à une plus grande densification, justifieront que l'on soit sur des fonds nationaux pérennes et qui nous permettent de faire face à nos missions. Il s'adresse à M. Pezous, Président de l'Association des Maires qui de son côté, sur le plan national, soutient les demandes du Syndicat auprès de la Fédération Nationale. M. Pezous prend la parole, il confirme que c'est un sujet important abordé au Bureau de l'AMF. Un élément important en terme de financement, c'est qu'il y aurait une veille accrue sur les stocks c'est-à-dire que ce qui a été visé par l'Etat, aussi bien pour l'avance de l'eau que pour les AOE, du stock restait en financement et il faut être très vigilant à l'avenir afin que l'Etat ne s'approprie pas ces stocks. Ce sujet a alimenté le débat du Bureau de la semaine dernière. Malgré tout, l'électrification rurale, c'est 50% de la basse tension et 60% de la moyenne tension, donc si on perd du financement là-dessus il sera difficile d'avoir une continuité correcte sur la qualité de l'énergie.

M. le Président remercie M. Pezous de souligner ce point, cet aspect avait été souligné par la Cour des Comptes, considérant que les Syndicats d'Energie avaient beaucoup de ressources, beaucoup d'excédent. On le verra à l'examen du budget, dans notre département on essaie de ne pas faire une cagnotte et de consacrer l'argent à la réalisation des travaux. Il y a les dotations de l'Etat, la Facé était alimenté à hauteur de 60% de financement et le reste était apporté par les Syndicats ; pendant 5 ans le Syndicat de Tarn-et-Garonne avait créé avec ses

ressources propres un programme spécial intitulé « SDE 82 » qui était entièrement financé à partir de la taxe, il n'y avait pas de trésorerie ce qui démontre la volonté de ne pas constituer de « bas de laine » comme ça a pu être le cas dans certains départements. M. le Président rappelle qu'il siège au conseil d'administration de la fédération, il ne manquera pas de vigilance et fera valoir les demandes.

La parole est donnée à Mme la Sous-Préfète, elle souligne qu'il y a une évolution des modalités de financements du concours au Syndicat d'Energie, le Facé sera dorénavant remplacé par un montant prélevé à partir de l'accise de l'électricité. Elle note cependant que ce montant est même augmenté puisque dans la Loi de Finances 2025 il est maintenu à 377 M €, montant déjà identifié à travers le Facé, mais il n'y avait en réalité que 360 M € répartis à l'échelle nationale. Cette évolution est liée au rapport de la Cour des Comptes qui a été évoqué, rapport qui a noté l'implication et la mobilisation des Syndicats d'Energie mais qui a souligné la nécessité de définir plus précisément les critères de péréquation entre les communes urbaines et les communes rurales considérant que l'absence de critère de densité était défavorable aux communes rurales, invitant les parlementaires à faire évoluer ces éléments-là pour renforcer la péréquation. Certes, il y a une évolution dans les modalités de ressources allouées au SDE mais il n'y a pas une évolution dans le soutien au SDE, dans les actions de renforcement des réseaux électriques. Le maintien de cette dotation est bien indiqué dans la Loi de Finances. Ce qui est également intéressant dans le rapport de la Cour des Comptes, c'est que les aides du Facé entre 2015 et 2020 ont permis de réaliser 23,6 milliards € de travaux auxquels le Facé a en réalité contribué à hauteur de 9%, soit 2,2 milliards €, ce qui démontre que les Syndicats d'Energie ont eu la capacité de mobiliser d'autres ressources ou des ressources complémentaires pour la réalisation de ces travaux. L'inquiétude sur la nature de la ressource doit effectivement être entendue, il est aujourd'hui précisé, comme cela a été souligné, qu'elle sera quand même indexée sur la variation des prix à la consommation mais il y a une volonté de l'Etat à maintenir le montant tel qu'il l'est, montant qui a été inchangé depuis presque une dizaine d'années et qui a permis de réaliser de nombreux travaux. Mme la Sous-Préfète dit comprendre l'inquiétude mais il faut tenir compte des gages et des signes de confiance avec à la fois le maintien des dotations et la volonté des parlementaires de travailler sur des critères plus justes affectation de ce Facé. Elle estime que notre département a subi de manière défavorable ces critères car nous sommes un département très rural avec des zones urbaines très concentrées mais par ailleurs des zones rurales peu denses. Donc ce critère basé uniquement sur la population est défavorable à notre département. Travailler sur ces critères de répartition sera peut-être une manière plus juste de répartir ce Facé et de soutenir le SDE. Mme la Sous-Préfète tient à rassurer, le budget de l'Etat est sous le contrôle du Parlement, donc des élus, elle souligne que malgré des annulations de crédit opérées en début d'année 2024, un accompagnement de l'Etat sur les projets d'investissement des collectivités a pu être maintenu à hauteur de 20,4 M € soit près de 200 000 € de plus que l'année précédente. Pour ce qui concerne plus précisément les dossiers en matière de transition écologique, 83 dossiers ont pu être accompagnés grâce au fonds vert pour un montant de 3,8 M € et au total grâce à la DETR et la DSIL cela représente 8,2 M € qui ont pu être soutenus. Mme la Sous-Préfète précise que le SDE a plus particulièrement été soutenu à hauteur de 20% alors qu'en cours d'année les critères ont été modifiés au niveau national mais comme il avait été communément convenu d'un programme de travaux, nous avons réussi à maintenir ce taux de 20%. Cela démontre que la détermination et le travail d'équipe priment. Mme la Sous-Préfète termine son discours sur cette note d'optimisme. M. le Président retient l'opiniâtreté des services de l'Etat pour le fonds vert, il remercie Mme la Sous-Préfète. Il précise que c'est un sujet sur lequel on restera en veille.

L'assemblée générale commencera comme à l'accoutumée par des informations puis des délibérations et enfin par des activités du Syndicat.

## I - INFORMATIONS

### ◆ Subvention à Electriciens Sans Frontières : Solidarité à la population de Mayotte

M. le Président donne la parole à M. Ibres. Il explique que le versement de cette subvention à Electriciens Sans Frontières est lié à la situation sur l'île de Mayotte qui, bien que située au fin fond de l'océan Indien, n'en est pas moins un département français et qui aujourd'hui fait appel à notre solidarité au regard du passage dévastateur du cyclone Chido. En réponse aux appels de l'AMF et de la FNCCR, il est proposé de soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels, en particulier aux réseaux électriques, que cette catastrophe engendre, le SDE tient à solliciter ses membres pour l'apport de son soutien en solidarité à la population de Mayotte. Considérant qu'Electriciens Sans Frontières est une ONG de solidarité internationale qui lutte depuis 1986 contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde, en partenariat avec les acteurs, une opération spécifique a été mise en place. Il est donc proposé

M. le Président souligne qu'il s'agit d'une décision prise par le Bureau, décision dont il voulait informer les membres du Comité Syndical pour sa portée en termes de solidarité et d'humanisme.

#### ♦ Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) : Point sur la modification statutaire

M. le Président précise qu'il s'agit d'un sujet déjà abordé lors du dernier Comité Syndical, il était nécessaire sur ce point qu'une autorité locale à périmètre le plus élargi possible, et si possible départemental, se détermine sur la prise en charge de ce PCRS. Le Conseil Départemental n'était pas favorable à le réaliser, c'est donc le SDE qui s'est engagé. M. le Président s'excuse de ne pas avoir salué Mme Villalta plus tôt, il en profite pour le faire. Mme Villalta représente Enedis. M. le Président donne la parole à Mme la Directrice du SDE afin qu'elle développe le sujet. Mme la Directrice salue les membres de l'assemblée. Elle reconnaît que PCRS est un acronyme difficile à interpréter et à retenir, elle explique que le PCRS est un fonds de plans en 2D de très haute précision, réalisé par des photos aériennes faites par survol du territoire avec des passages plus ou moins serrés en fonction des zones. Ce fonds de plans a pour vocation à être utilisé comme plan de référence pour les réponses aux DT et DICT permettant aux différents acteurs d'avoir une représentation plus précise quant à la localisation de l'ensemble des réseaux ce afin d'éviter au maximum les dommages aux ouvrages. Il s'agit d'une réponse à la loi anti-endommagement des réseaux sensibles qui date de 2012. Un arrêté ministériel est depuis intervenu, le 26 octobre 2018, qui impose à tous l'utilisation de ce fonds de plans selon le standard national PCRS et la date approche car il s'agit de pouvoir avancer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026. C'est la raison pour laquelle dans cet objectif, il s'agissait au niveau du département de se doter de ce PCRS et de désigner une APLC (Autorité Publique Locale Compétente), comme l'a rappelé M. le Président. Il s'agit donc d'un plan très précis avec un pixel à 5 cm, une précision à 10 cm avec une emprise départementale. La première image du diaporama permet de visualiser une image matricielle sur laquelle à la façon d'un Google Maps on peut positionner les réseaux. On peut également visualiser un PCRS dit vecteur sur lequel on peut clairement identifier le positionnement des réseaux, un PCRS vecteur est un référentiel de base qui représente tous les éléments de voirie : bordures, seuils, façades, quais, arbres ... Il est ainsi beaucoup plus facile et plus sécuritaire pour les gestionnaires de réseaux d'y préciser le positionnement de leurs réseaux et de pouvoir envisager des travaux en toute sécurité. Lors du dernier Comité Syndical du 17 décembre 2024, il a été voté le fait que le SDE allait se positionner en tant qu'APLC à la fois pour assurer la constitution, la gestion et la mise à jour du PCRS au niveau départemental. Il a également été proposé au Comité Syndical et adopté, de modifier les statuts du SDE 82 en inscrivant cette nouvelle compétence à son actif. C'est la raison pour laquelle a été notifiée la délibération d'approbation du Comité aux communes le 6 janvier 2025, les communes disposent d'un délai de 3 mois pour la soumettre à leur assemblée, soit jusqu'au 6 avril 2025. Dans le cas où il n'y a pas de délibération par les communes dans les 3 mois, la décision est réputée favorable ; dans l'idéal il s'agit toutefois d'obtenir les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population, ces seuils permettant d'adopter les statuts. Ensuite, la demande de validation des statuts du Syndicat partira à la Préfecture, le contrôle de légalité dispose de 2 mois pour les entériner et nous présenter un arrêté préfectoral. C'est pour cette raison qu'il a été souhaité faire ce rappel, à la fois rappeler ce qu'est un PCRS et vers quoi le SDE souhaite aller pour remplir complètement cette obligation légale au plus vite, raison pour laquelle nous avons déjà reçu de la plupart des communes des délibérations mais il en manque encore. On invite donc les communes concernées à poursuivre leur diffusion.

M. le Président ajoute que le financement de ce PCRS est construit en liaison avec Enedis que l'on a rencontré plusieurs fois à ce sujet. C'est la deuxième fois que l'on évoque ce sujet, il était important de dire où on en était de la démarche. Il sera nécessaire de recruter un géomaticien. Les données seront ensuite disponibles à toutes les communes et tous les gestionnaires alors que service ne sera assuré que par le Syndicat.

Mme la Sous-Préfète intervient pour dire qu'il aurait fallu prévoir une contribution des communes clientes au maintien de ce plan, mais c'est important car il s'agit de la propriété des données du SDE qui va conserver l'état et la connaissance du réseau sur le territoire, or aujourd'hui en terme d'intelligence et de sécurisation des données, si on fait le parallèle avec les routes, la plupart des données sont détenues par des GAFAM et on n'est pas à l'abri que d'ici quelques années on nous fasse payer des cartographies de voirie, tout simplement parce que des données sont conservées dans des Data Center en Outre-Atlantique et parce qu'ils ont développé un applicatif assez facile d'utilisation, en retour on pourrait payer ces données pour des projets d'évolution, d'aménagement de voirie, etc ... Il est donc important de pouvoir conserver la connaissance et l'historique, c'est d'autant plus important de pouvoir le faire à l'échelle du Syndicat Départemental car on conserve ainsi la maîtrise des données et leur propriété sur le réseau. Mme la Sous-Préfète voulait interpellier sur cette problématique car

## II - DELIBERATIONS

Test des boîtiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique. 114 boîtiers sont activés. Le quorum est atteint.

### ♦ Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 a été adressé aux délégués avec la convocation. Ils n'appellent pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

**Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

### ♦ Avenant au cahier des charges de concession : modification de l'article 49

M. le Président précise que le cahier des charges de concession est un document important car il regroupe le patrimoine et le capital. Les contrats de concession ont marqué l'histoire du Syndicat. Il donne la parole à M. Delachoux, vice-président du SDE en charge de ce domaine. M. Delachoux explique que cet avenant a pour objet une modification de l'article 49. Le contrat de concession a été conclu entre le SDE 82, Enedis et EDF le 28 novembre 2018 pour une durée de 25 ans, un contrat de concession pour le service public de développement et d'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique au tarif réglementé de vente sur l'ensemble de son territoire. Ce contrat a été rédigé sur la base du modèle de contrat de concession annexé à l'accord-cadre national signé le 21 décembre 2017 par la Fédération France Urbaine, Enedis et EDF. Bien qu'Enedis et EDF bénéficient du monopole légal depuis 1946, en tant que respectivement gestionnaires de réseaux de distribution et fournisseur au tarif réglementé, ce modèle propose une hypothèse selon laquelle l'AODE, l'autorité organisatrice, pourrait choisir de ne pas renouveler ou de résilier le contrat de concession seulement si le maintien du service concédé présentait plus d'intérêt. Il cède la parole à Mme la Directrice pour une présentation beaucoup plus technique de cette proposition. Il n'en reste pas moins comme l'a souligné M. le Président que c'est le cœur de notre activité qui est présent dans ce contrat de concession en lien avec les gestionnaires Enedis et EDF. Mme la Directrice explique que cet avenant est une déclinaison locale au niveau départemental de l'accord national qui a été signé en juin 2024 au congrès FNCCR de Besançon où une délégation du SDE était présente. Il y a eu une signature entre FNCCR et France Urbaine d'une part, et Enedis et EDF d'autre part. Elle précise que cette modification était attendue depuis le dernier accord-cadre national du 21 décembre 2017, l'objectif étant de pouvoir respecter et renforcer l'équilibre global du contrat. Il s'agit du renforcement du principe selon lequel l'indemnité ne peut pas constituer une libéralité de la part de l'autorité concédante, pour préciser le terme juridique : une libéralité est l'acte par lequel une personne dispose à titre gratuit de toute ou partie de ses biens ou de ses droits au profit d'une autre personne ou d'une entité. Le but est de sécuriser la clause indemnitaire de fin de contrat, en cas de non-renouvellement ou en cas de fin de concession avant sa date d'expiration, le montant de l'indemnité devra être justifié et l'explication va être détaillée dans cette modification de l'article 49. L'indemnité sera détaillée selon divers paramètres cumulatifs. Dans l'hypothèse de la fin du contrat de concession, l'article 49 du cahier des charges prévoit qu'une indemnité devra être calculée, égale cumulativement entre la différence plafonnée à la valeur nette comptable (qu'on appelle la VNC) des ouvrages de la concession, entre le montant non-amorti de la participation du concessionnaire au financement des ouvrages de la concession tel qu'il résultera de la comptabilité du concessionnaire réévalué par référence au TMO (le Taux Moyen de rendement des Obligations des sociétés privées) à 3,56% en janvier 2025. Dans l'éventualité où le montant ainsi calculé est positif, il correspond à l'indemnité que l'autorité concédante devra verser au concessionnaire. Si le montant calculé est négatif, il correspond à la soulte que le concessionnaire devra verser à l'autorité concédante.

M. le Président insiste sur ce point, le contrat de concession est une obligation dès lors qu'une collectivité met en place un service qu'elle donne à exploiter par quelqu'un. Tous les ans nous avons un contrôle de concession réalisé avec Enedis et EDF, ce contrôle porte à la fois sur la qualité du service en terme par exemple de desserte en électricité, les coupures, la qualité des ouvrages (...), il porte aussi sur la dimension de la comptabilité concessionnaire, il est question de centaines de millions. Il est donc important de considérer

Il en va de nos prerogatives, de nos ressources et de l'équilibre concessionnaire. Au cours de sa carrière au Syndicat, M. le Président dit avoir toujours regretté de voir disparaître certaines choses progressivement, défendues sur le plan national. A une certaine époque, Enedis était tenu d'acter les provisions pour le renouvellement des ouvrages puis il n'y a plus eu de provisions pour les renouvellements, cela implique que dans la comptabilité concessionnaire un petit déséquilibre se faisait en défaveur des autorités concédantes. Cet exemple illustre l'intérêt que l'on va porter à la décision qui doit être prise en terme d'avenant au cahier des charges de concession. Il n'y a pas de questions des membres de l'assemblée sur le sujet. M. le Président conclut en indiquant qu'il y a une volonté de notre Fédération de défendre au mieux ce sujet-là. Il souligne qu'il y a des concessions historiques, cela a commencé en 1946 à la création d'EDF. On sait qu'à certaines époques, il a fallu aussi intervenir pour préserver les prerogatives des collectivités, c'est la Loi de 1906 qui nous rend autorité organisatrice du service d'électricité, à la signature en 1946 des contrats de concession il a fallu affirmer notre pouvoir car il y avait préalablement des entreprises qui profitaient de ce que les communes n'avaient pas forcément les compétences pour gérer les contrats ou suivre les travaux, c'est pour cela qu'EDF a été créé en 1946. Mais on sait que dans les années 90, quand on a commencé à voir que l'Europe pouvait mettre en cause les contrats de concession, on a eu des nouveaux contrats et celui qui a été signé en 1993 intégrait la redevance de concession qui démontrait combien EDF était attentif et attaché à ce que l'on reste sur le modèle français de ce type de contrat. Il est proposé d'approuver l'avenant n° 3 tel qu'il est présenté, d'autoriser M. le Président à le signer et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la signature de l'avenant au cahier des charges de concession.**

#### ♦ Marchés publics ER EP et transformateurs

M. le Président précise que ces marchés sont renouvelés tous les 4 ans, il est apparu nécessaire de modifier certaines caractéristiques essentielles suivant une redéfinition des besoins, notamment le nombre de lots ainsi que les montants minimum et maximum. La procédure est un appel d'offres ouvert, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes pour une durée de 4 ans sans montant minimum et avec un montant maximum. M. le Président décrit les lots tels qu'ils ont été pressentis, on passerait de 7 lots à 5 lots sur l'électrification rurale dont les montants maximum sont déclinés comme suit :

- le lot n° 1 : 11 200 000,00 €
- le lot n° 2 : 7 900 000 €
- le lot n° 3 : 11 300 000 €
- le lot n° 4 : 8 600 000 €
- le lot n° 5 : 5 200 000 €

Les prestations du marché comprennent à la fois les renforcements, les dissimulations et l'éclairage public lié.

Concernant l'éclairage public isolé, il y aurait également 5 lots, sans montant minimum et avec montant maximum, dont les montants maximum sont déclinés comme suit :

- le lot n° 1 : 1 700 000,00 €
- le lot n° 2 : 1 200 000,00 €
- le lot n° 3 : 1 600 000,00 €
- le lot n° 4 : 1 000 000,00 €
- le lot n° 5 : 700 000,00 €

Le 3<sup>ème</sup> lot correspond à la fourniture et la livraison des transformateurs des postes, également sans montant minimum et avec montant maximum, dont les montants maximum sont déclinés comme suit :

- le lot n° 1 PRCS : 390 000,00 €
- le lot n° 2 PSSA-PSSB : 1 700 000,00 €
- le lot n° 3 PAC : 1 300 000,00 €

Mme la Directrice est invitée à donner quelques explications sur la modification de ce marché. Le marché qui se termine comportait 7 lots, il est proposé de renouveler ces marchés sur la base de 5 lots, soit le même nombre de lots entre les marchés ER et EP. Il s'agissait de réduire le nombre de lots sur le marché ER car

2013, chacun des lots précédents ont été étudiés pour regarder de qui avait été fait par zone, nous en avons conclu que certains lots avaient finalement beaucoup moins de

potentiel pour nourrir une entreprise sur les 4 prochaines années. De plus, nous avons réalisé une stratégie d'investissement qui a été présentée au cours du compte-rendu sur la Loi NOME en Préfecture, compte tenu du fait que toutes les extensions allaient être augmentées de plus de 32% sur les années à venir. Sur les renforcements, nous allions avoir une perte d'activité d'environ 31%, sur la sécurisation comme on travaille activement à résorber les fils nus (dont il reste à peu près 200 km à traiter), nous en traitons 50 km par an, nous devrions en voir le bout d'ici 4 à 5 ans, par conséquent sur l'activité sécurisation il est prévu une baisse annuelle de 24%. En revanche, sur l'aspect dissimulation esthétique, on prévoit un maintien voire une petite hausse de 1%. Au regard de ces éléments, cela implique que sur l'ER propre nous anticipons une baisse d'activité de moins 15%, c'est la raison pour laquelle on a réduit le nombre de lots afin que ceux-ci puissent toujours produire une activité sur 4 années et de manière équilibrée. En revanche, l'activité augmente sur l'EP car comme on peut le constater sur le nombre de communes qui continuent de transférer la compétence au SDE générant une augmentation drastique de l'activité, nous sommes à 79 communes qui ont transféré la compétence avec un objectif à 100 au cours de l'année 2025, ce chiffre devrait encore croître. L'augmentation de l'activité ER devrait permettre de nourrir plus de lots d'où un passage de 3 à 5, ce qui permet aussi d'avoir le même nombre de lots ER et EP et qui au regard des communes simplifiera les relations avec le Syndicat, en matière d'interlocuteurs techniques.

M. le Président insiste sur le fait que le remaniement de ces lots impliquera un même interlocuteur en ER et EP, ce qui sera plus simple et plus cohérent pour servir les communes. Conformément aux modalités de l'Article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'il rappelle, M. le Président demande donc l'autorisation d'abroger la délibération du 17 décembre 2024 qui abordait déjà ce sujet sans toutefois ce niveau de précisions, de lancer la consultation et à l'issue de cette dernière on organisera une commission d'appel d'offres pour souscrire ces marchés pour le compte du Syndicat étant entendu qu'il sera rendu compte des marchés conclus lors du prochain Comité Syndical. Le vote quant à cette proposition est donc ouvert.

**Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d'abroger la délibération du 17 décembre 2024, d'approuver le lancement de la consultation et d'autoriser M. le Président à souscrire ces marchés pour le compte du Syndicat en signant les accords-cadres.**

#### ♦ Appel à projets ACTEE Fonds Chêne 5

M. le Président rappelle que le programme ACTEE est un programme avec des crédits d'Etat animé par un service anciennement rattaché à la Fédération et désormais indépendant. Ce programme ACTEE, soutenu par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, permet d'accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le SDE avait précédemment déjà été lauréat des projets Merisier, Séquoia et Chêne 1 avec une progression car Merisier et Sequoia étaient des programmes engagés pour une durée d'un an simplement et le temps que l'on réfléchisse à un bureau d'études il était très difficile d'émarger à ce programme, cela a été plus facile pour Chêne 1. Maintenant pour Chêne 5, on souhaite mobiliser les financements des lots ressources humaines et études énergétiques pour poursuivre des missions d'accompagnement auprès des collectivités. Le SDE emploie des conseillers en économie partagée ce qui a permis une aide de l'ADEME d'une durée limitée à 3 ans, ce délai étant expiré on peut désormais émarger à un autre fonds qui est celui du programme ACTEE, on ne parlera plus de conseillers en économie partagée mais d'économistes en gestion de flux. Le but est de poursuivre les missions d'accompagnement auprès des collectivités. La date limite des candidatures est le 27 février 2025, la fin d'éligibilité des dépenses le 30 septembre 2026. Le texte de la délibération reprend la répartition des dépenses : 40% pour la reconduction d'un emploi CDD et 65% pour la création d'un CDI, tandis que le taux d'aide est estimé à 50% du montant de l'étude technique. Mme la Directrice précise qu'il s'agit des études pour caractériser le patrimoine et vérifier la faisabilité des travaux, elle rappelle que les membres ont été destinataires par courrier d'une enquête d'identification des besoins diffusée auprès des communes ; cette enquête a été remise en pièce jointe des éléments relatifs à l'AG qui ont été envoyés pour rappel. Il y a également eu l'envoi de mails. Le retour de cette enquête nous permettrait de connaître les besoins à couvrir dans le cadre de cette mission, une quantification du montant et une sollicitation de l'aide en conséquence. Pour rappel, sont éligibles toutes les collectivités territoriales ou EPCI, cela peut concerner des bâtiments publics à usage tertiaire (mairie, école, bâtiments sportifs...), il faut que les communes ou EPCI soient propriétaires de ces bâtiments publics. Le but étant que les collectivités intéressées pour obtenir des études techniques de faisabilité de travaux

**Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la participation du SDE 82 à l'appel à projets Fonds Chênes 5, et l'autorisent à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de ce programme.**

**Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la création de ces deux emplois et autorisent M. le Président à recourir, pour chacun de ces emplois, à un agent contractuel en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur cet emploi, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.**

M. le Président propose ensuite à Mme Soulier et M. Dumont, nouvelles recrues du Syndicat, de les rejoindre sur la tribune. A tour de rôle chacun se présente. Mme Anouk Soulier a intégré le service transition énergétique dirigé par M. Sébastien Chevet il y a une semaine, elle travaille auprès de M. Rabaud sur tous les sujets liés à la chaleur renouvelable. Elle a précédemment travaillé dans le développement de projets éoliens, originaire de Toulouse elle a travaillé pendant plusieurs années pour développer ses compétences pour ensuite revenir dans le département de Tarn-et-Garonne. M. Jérémie Dumont a également intégré le Syndicat il y a une semaine, il travaille dans le service Eclairage Public en qualité de chargé d'affaire. Il était auparavant technico-commercial dans une entreprise à Cahors. M. le Président leur souhaite officiellement bienvenue au sein du SDE. Il en profite pour souligner à Mme la Préfète que plusieurs dossiers ont d'ores et déjà été soumis à l'ADEME, ce qui démontre la vitalité du département.

♦ **Reprise anticipée des résultats 2024**

M. Ducos prend la parole concernant la reprise anticipée des résultats 2024, il commente le tableau soumis aux membres et proposé à l'affichage. Concernant la section de fonctionnement, on anticipe un résultat de l'exercice 2024 d'un montant arrondi de 4,3 M €, ce montant correspond peu ou prou aux années précédentes. Si à ce résultat on ajoute ce qui a été voté l'an passé, la reprise du résultat antérieur reporté de 2023 sur 2024 qui était de 7,689 M, on arrive donc à fin 2024 à un résultat de clôture de 12,062 M qu'il va convenir d'affecter dans quelques secondes. Sur la section d'investissement, on a d'abord un solde d'exécution 2024 estimé à 404 000 € et si l'on se réfère au reste à réaliser en matière de travaux d'investissement au 31/12/24, on a une prévision de dépenses de 19,259 M et une prévision de recettes de 16,275 M, soit un besoin de financement de 2,983 M. Lorsque l'on fait l'addition des 2 chiffres, le besoin de financement réel au 31/12/24 en terme d'investissement est de 2,579 M. Il est donc proposé de prendre le résultat de clôture de 12,062 M, d'en affecter 2,579 M à la section d'investissement au titre de couverture des besoins de financement et de reporter le reste soit 9,483 M en section de fonctionnement d'un budget primitif 2025.

En l'absence de questions, il est proposé de passer au vote de la reprise anticipée des résultats 2024.

**Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la reprise anticipée des résultats 2024 sur le budget primitif de 2025, dans les conditions suivantes :**

- **Reprise de l'excédent de fonctionnement (compte 002) : 9 483 013,91 €**
- **Reprise de l'excédent d'investissement (compte 001) : 404 206,41 €**
- **En réserve de la section d'investissement pour la couverture du besoin de financement, au compte 1068 : 2 579 207,59 €.**

♦ **Budget primitif 2025**

M. Ducos propose de regarder dans un premier temps les grandes masses du budget primitif qui comprend à la fois les propositions nouvelles pour l'exercice 2025, le reste à réaliser au 31/12/24 ainsi que la reprise anticipée des résultats. Sur la section de fonctionnement, on voit qu'il y a une masse de prêts de 19 M €, aussi bien en dépenses qu'en recettes, cette masse est en augmentation de l'ordre de 2 M € par rapport au budget primitif 2024. Cela s'explique parce qu'en recettes, le résultat de 9,483 M € est supérieur de l'ordre de 2 M par rapport à l'année précédente mais on a également en dépenses une nécessité d'affecter sur 2025 en section d'investissement pour couvrir nos besoins une somme également supérieure à près de 2 M € par rapport à l'année dernière. Concernant la section d'investissement, on a un total de 35 M €, c'est inférieur de l'ordre de 3 M € par rapport au budget primitif 2024, ce montant correspond à la baisse des restes à réaliser puisque l'on voit qu'en dépenses on a 19 M € de restes à réaliser en investissement au 31/12/24, c'est la première fois depuis bien 5 ans que l'on a un reste à réaliser en dépenses inférieur à 20 M €.

M. Ducos aborde ensuite les différentes sections de manière plus détaillée. Sur la section de fonctionnement, si on enlève le résultat reporté, on est à 9,446 M € qui correspond au chiffre des orientations budgétaires évoqué lors de la session de décembre dont le compte-rendu a été validé précédemment. M. Ducos souhaite revenir sur ce qui constitue traditionnellement le poste principal de recettes dans la section de fonctionnement, ce que l'on appelle la taxe sur l'électricité. Cette taxe a intégré depuis l'année dernière pour ce qui concerne la partie communale, l'accise sur l'électricité au même titre que va sûrement le faire le Facé, il faut juste se rappeler que l'accise sur l'électricité est un instrument éminemment politique. C'est ce sur quoi l'État s'est appuyé pour instaurer le bouclier tarifaire en 2022 en baissant drastiquement le montant de l'accise sur

l'électricité sur les factures que l'on reçoit en tant que consommateurs. Le montant de l'accise sur l'électricité a fait l'objet d'un grand sujet de débat entre les différents partis politiques, s'agissant donc d'un instrument au service de l'action politique, cela suscite des craintes, des interrogations et des incertitudes.

On retrouve donc strictement les mêmes chiffres que lors des orientations budgétaires y compris sur les recettes qui ne sont pas détaillées là mais qui constituent tout de même un peu plus de 2 M €, il y a les subventions ADEME, les recettes des bornes de recharge, la RODP, la vente des CEE.

M. Ducos commente ensuite les dépenses de fonctionnement qui sont du même niveau que les recettes de fonctionnement. Si on enlève les deux premiers postes, qui sont bien sûr nouveaux puisque l'on est dans le budget primitif, tous les autres postes à partir des amortissements correspondent quasiment aux mêmes chiffres que lors des orientations budgétaires. Concernant les frais de personnel, il rappelle que les chiffres sont les mêmes qu'au mois de décembre, on considère ce chiffre comme une sorte « d'atterrissage en douceur » des frais de personnel au niveau du SDE correspondant à un niveau d'effectif de 39 à 40 personnes, pour mener à bien l'ensemble des missions. Les charges à caractère général correspondent à des postes traditionnels ainsi qu'à la concrétisation de la montée en puissance des compétences du SDE, notamment en éclairage public mais également en transition énergétique, c'est donc une somme supérieure aux années précédentes. Les subventions concernent des reversements notamment dans le cadre du fonds chaleur, les autres charges correspondent au reversement notamment à Montech et Nègrepelisse de la part qui leur revient de l'accise, et les opérations d'ordre concernent les amortissements. Les deux premiers chiffres du CRA sont les plus importants : le premier de 6,19 M € est un chiffre important qui correspond à ce que l'on a besoin de reverser à la section d'investissement pour assurer le bouclage des investissements du budget primitif, c'est une somme importante. Le chiffre du dessous : 5,5 M € représente ce qu'il va rester, c'est un peu la marge de manœuvre du SDE pour faire face à de nouveaux investissements non-prévus à ce jour et accompagner éventuellement l'évolution des missions du SDE mais aussi faire face à des recettes qui présentent plus d'incertitudes qu'avant et d'éventuels risques liés à des problèmes de sources de financement. Il y a 2 chiffres à retenir : on va affecter 6 M € au budget d'investissement, et il reste en marge de manœuvre pour faire face à tous les aléas et évolutions non-prévus à ce jour environ 5 M €, c'est un chiffre que l'on retrouvait dans les budgets primitifs précédents.

M. Ducos poursuit avec le budget d'investissement que l'on n'avait pas lors des orientations budgétaires, puisque l'on intègre là notamment tout le reste à réaliser. On a donc des recettes d'investissement que l'on est obligé de fixer à 35,295 M €, ce qui correspond au montant prévu des dépenses d'investissement dans ce budget primitif. Les deux premiers postes sont des postes pour ordre, on retrouve bien sûr les amortissements qui sont une sorte d'auto-financement, on retrouve le solde d'exécution reporté comme vu dans l'intégration des résultats, et on retrouve également l'excédent de fonctionnement capitalisé voté en début de présentation. Lorsque l'on prend en compte l'ensemble des recettes liées aux opérations sous mandat et aux subventions, on arrive à 29,275 M €, cela explique la nécessité d'avoir un virement de la section de fonctionnement de 6,19 M € pour arriver au montant de 35,295 M €. Si l'on s'attache aux deux derniers postes, sur la durée les recettes liées aux opérations sous mandat sont par définition égales aux dépenses correspondantes, on peut noter une baisse de ces recettes provenant généralement des communes, on était habituellement entre 4 et 5 M €, mais on voit là un des effets de la prise de compétence de l'éclairage public par le SDE puisque les 2/3 de ces opérations sous mandat concernent l'EP, au fur et à mesure donc que les investissements en EP sont effectués directement par le SDE on quitte le domaine des opérations sous mandat, et on passe dans un schéma où ce sont les communes qui participent au financement. Si l'on considère le plus gros paquet qui concerne les subventions, on retrouve le Facé pour lequel on peut remettre en perspective tout ce qui a été dit par M. le Président et Mme la Sous-Préfète depuis le début de la réunion avec le niveau d'incertitudes et de craintes évoqué, même si on a pu être rassurés sur les premiers chiffres concernant 2025. Le Facé représente donc plus de la moitié des subventions, on retrouve également une part de financement des communes qui augmente ce qui est normal car c'est dans le sens des communes vers le SDE pour des travaux d'investissement sur l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat. On retrouve également le Département mais toujours avec une incertitude quant à sa participation qui a beaucoup baissé ces dernières années, notamment dans le domaine du renforcement. Et on retrouve l'État avec notamment la participation du Fonds Vert pour l'éclairage public par exemple, pour l'année 2025 compte-tenu des informations il semblerait que celui-ci ait été réduit de plus de moitié, il sollicite l'intervention de Mme la Sous-Préfète à ce sujet. Celle-ci confirme que le budget 2025 du Fonds Vert sera de 1,1 milliards contrairement aux 2,5 milliards qui étaient prévus en 2024, cela dit en 2024 nous avons déjà 500 M € d'annulation de crédits, la somme correspondait donc plus à 2 milliards. Ramené finalement aux incidences locales, si on compare 2023 à 2024 en terme d'investissement pour la transition écologique, on avait en 2023 : 4,5 M € sur le Fonds Vert pour 58 dossiers, et en 2024 : 3,848 M € pour 83 dossiers. On perçoit que ce n'est plus trop le Fonds Vert qui intervient dans la transition écologique et dans l'accompagnement de la transition écologique opéré par les collectivités, ce sont des fonds complémentaires. On a parlé du Fonds chaleur ADEME, ainsi que d'autres fonds portés par l'ADEME sur le thème de la transition écologique. Mme la Sous-

Préfète souligne avoir également évoqué les subventions générales que sont la DETR et la DSIL qui portent

financièrement l'accompagnement des collectivités dans leur projet de transition écologique à hauteur de 8,2 M €. Certes donc on réduit le levier du Fonds Vert mais celui-ci n'est pas le seul instrument pour accompagner les collectivités. Plus largement, si on analyse le PLF c'est-à-dire le projet de loi de Finances 2025 comparativement au budget 2024, c'est à dire la loi de Finances 2024, l'investissement de l'État à la conduite et au pilotage des politiques en matière d'écologie de développement et de mobilité durables a augmenté de 100 M € puisqu'elle passe de 3,2 milliards € contre 3,1 milliards en 2024. Mme la Sous-Préfète conclue en soulignant que tout n'est pas si noir et qu'un bon projet peut trouver des financements, certes il faut se battre plus fort. Elle espère que même si le handicap est un peu plus grand cela se démontrera en 2025, en 2024 en allant chercher d'autres outils de financement on a pu maintenir le même niveau d'investissement auprès des collectivités. Concernant le relamping, l'accompagnement au changement de luminaires et le passage au LED, l'État se retire progressivement, les critères d'accompagnement ont été plus restrictifs en 2023 par rapport à 2024. Le cahier des charges du Fonds Vert n'est pas sorti en 2025 mais on sait d'ores et déjà qu'on n'ira plus sur du relamping d'une part parce qu'il est estimé par la Cour des Comptes, qui analyse l'efficacité du déploiement des politiques publiques, que le retour sur investissement doit permettre de financer les investissements en matière de changement d'ampoules et d'éclairage public, d'autre part les dispositifs portés par la Banque des Territoires notamment au travers de l'intracring c'est-à-dire que l'on fait l'avance du retour sur investissement, doit permettre de pallier les difficultés de financement. Cela fonctionne en cas de regroupement, l'intracring devient intéressant pour des montants de l'ordre de 150 000 € d'investissement, d'où l'importance de se regrouper et il faut à travers le SDE leur permettre de solliciter ces dispositifs et prétendre à ces transformations et aux économies d'énergie plus largement sur les territoires. Cela devient plus délicat lorsqu'on est une petite commune et que l'on sollicite ce projet de changement d'éclairage car le Fonds Vert se retirant on essaye quand même de passer sur la DETR, mais on sait qu'en 2025 on ne pourra plus le faire sur la DETR. Pour finir sur une note positive, il y a de solutions, l'État est là pour collectivement les identifier et faire de l'ingénierie financière.

M. Ducos remercie Mme la Sous-Préfète pour ces précisions. Il n'y a pas de questions sur les recettes d'investissement, on aborde alors le sujet des dépenses. Elles sont à hauteur de 35,295 M €, ce montant était inférieur de l'ordre de 3 M par rapport au budget primitif de l'année dernière, essentiellement du fait d'une baisse des restes à réaliser. Concernant les principaux items, le poste « équipement SDE » est le même que celui qui a été présenté en décembre, il comprend les investissements traditionnels du SDE pour son fonctionnement ainsi qu'une petite enveloppe pour un début d'aménagement des locaux du SDE. Le programme d'investissement sur les bornes de recharge, l'enveloppe indiquée d'un peu plus d'1M € est ouverte pour rester accroché à des sources de financement et qui sera utilisée en fonction de la politique de déploiement des bornes du SDE, en fonction du besoin des communes, mais il y a déjà eu un certain nombre d'échanges sur le sujet et de considérations portées par le Président sur le rôle du Syndicat sur le déploiement des bornes de recharge, on ne devrait pas dans les deux ans à venir décider de déployer plusieurs millions d'euros pour des bornes. Cette année, il y en aura sûrement car des bornes ont été commandées et sont en cours d'installation ou l'ont déjà été ces derniers jours. Le poste suivant : les subventions, concerne à la fois le reversement aux communes des sommes acquises au niveau des certificats d'économie d'énergie, mais le gros paquet concerne les subventions toujours là au titre de l'éclairage public du fait du changement de schéma de gestion avec la montée en puissance de la compétence du SDE, cela représente la somme de 1,4 M € cette année, dans le BP de l'année passée cela s'élevait à 1,8 M €, il y a deux ans c'était 2,3 M €, on constate donc que ce chiffre décroît. Concernant le plus gros volume des subventions représenté par les travaux sur le réseau, éclairage public et opérations sous mandat, les chiffres illustrent les propos de Mme la Directrice il y a quelques instants. Même si cela constitue de très loin le plus gros paquet. On a d'une part une baisse progressive du poste renforcement et sécurisation, d'ici 2030 il pourrait ne plus y avoir de fils nus sur le Tarn-et-Garonne, ce qui explique cette baisse. On a une montée en puissance très forte des dépenses d'éclairage public, soit sous maîtrise d'ouvrage du SDE dans le cadre de la prise de compétence du Syndicat, soit sous la forme d'opérations sous mandat. Lorsqu'on additionne les 2 items, on en est à 6,5 M € de travaux sur éclairage public prévus dans le budget primitif 2025, l'année passée à la même époque c'était la première fois que l'on dépassait 5 M € de travaux sur l'éclairage public dans le budget primitif. Si on se réfère aux autres postes, on note une certaine stabilisation des postes dissimulation et extension, avec cependant pour le poste extension une stabilisation à un niveau élevé supérieure à 4 M € on est encore dans un schéma où le Tarn-et-Garonne est en train de se développer en population, en constructions, ce qui génère plus de lotissements et donc plus d'extension de réseaux.

En l'absence de questions, M. Ducos passe sur le slide suivant qui est une illustration graphique de ce qui a été dit précédemment, pour assurer le financement des 35 M € de travaux prévus dans le budget primitif, on a besoin d'un financement de 6,19 M € qui passe de la section de financement sur la section d'investissement. La parole est donnée à M. Chanrion, délégué titulaire de la commune de Réalville, il souligne que comme les communes, le Syndicat est dans l'incertitude totale quant aux dotations de fonctionnement de cette année.

Concernant le budget de fonctionnement, il est interpellé par le fait que le Syndicat octroie 5 M € en auto-financement, donc avec un emploi qui n'est pas défini, est-ce bien utile de garder une somme aussi conséquente pour cela ? M. le Président avait apporté une réponse lors du précédent Comité Syndical et il rappelle que le Syndicat n'avait absolument aucune possibilité de fiscalisation. On constate que ces crédits s'amenuisent et compte-tenu des annonces sur la réduction des crédits et les mesures à venir, il estime donc que la prudence qui a toujours présidé à la gestion du Syndicat est de rigueur. Au regard de l'enjeu des montants de travaux, de la structure du Syndicat, de la masse salariale, il lui semble prudent de continuer sur cette démarche-là en sachant que ça se réduit régulièrement, il répète qu'il n'y a aucune fiscalité au sein du Syndicat.

M. Ducos souhaite apporter une précision à la question qui vient d'être posée, compte tenu des dépenses d'investissement à hauteur de 35,3 M €, il suggère de regarder ce que représente en investissement une enveloppe de réserve financière de 5 M €. M. le Président conçoit que la somme de 5 M € peut paraître élevée, il insiste cependant sur le fait qu'au regard de la gestion du Syndicat cela s'amenuise. Il demande à M. Chanrion s'il est satisfait des éléments de réponse. Celui-ci répond qu'il voulait mettre en évidence le fait que s'il était chargé d'attribuer une subvention, en tenant compte de la somme de 21 M € de subventions d'investissement et de la somme de 5 M € en fonctionnement qui « dorment » dont l'utilité n'est pas définie pour l'instant, on peut être tenté de réduire la subvention. M. le Président indique qu'à son arrivée à la gouvernance, on avait majoré les subventions concernant l'éclairage public, on fait régulièrement le point sur la situation, pour l'instant ça passe en l'état. Il remercie M. Chanrion pour son intervention qui démontre l'intérêt quant à une bonne gestion des ressources du Syndicat. Mme la Directrice souhaite compléter les propos de M. le Président en précisant que la montée en compétence sur l'éclairage public nécessite de se donner les moyens pour accompagner au mieux les communes, un point est prévu en fin d'AG pour une communication du nombre de communes ayant transféré la compétence. Elle rappelle que cette somme de 5 M € correspond à de l'auto-financement et non d'une trésorerie dormante rapportant des intérêts, on est sur une capacité d'auto-financement permettant au Syndicat d'accompagner encore plus de communes au fur et à mesure du transfert de compétence, cela semble complètement nécessaire pour pouvoir se donner les moyens de l'ambition politique portée depuis le début par le Président dans le cadre de son mandat actuel. M. Rémy Belrepayre, délégué du Syndicat pour le compte de la commune de Molières, demande à prendre la parole. Il souhaite féliciter le Syndicat concernant cette marge d'argent dans les caisses de la structure, contrairement à ce qui a été dit précédemment il demande pourquoi ne pas en prévoir plus en passant par l'emprunt par exemple, pour financer les investissements ce qui permettrait de garder encore plus d'argent dans les caisses. M. le Président répond que cela avait été fait à une certaine époque, il y a très longtemps on avait eu recours à l'emprunt au moment où les taux étaient très bas, mais il faut rembourser les annuités, les ressources émanant des grandes recettes à savoir la taxe, la redevance et le Facé nous permettront de faire face.

Faute d'autres questions, le budget primitif est soumis au vote.

**Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le budget primitif 2025 d'un montant de :**

- En section de fonctionnement : 18 929 995,91 €
- En section d'investissement : 35 295 265,00 €

**Et autorisent M. le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

#### ♦ Soélia : projet photovoltaïque à Reyniès – constitution d'une société de projets

M. le Président invite M. Jean-Philippe Bouet, directeur de Soélia, à venir le rejoindre sur la tribune.

Il s'agit pour Soélia de la constitution d'une société de projets : Grand Sud Energie Verte, suite à la mise en oeuvre de la convention de co-développement validée lors de l'AG du 8 février. Les études préalables au dépôt de PC ont été réalisées et sont favorables à la poursuite du projet de cette centrale photovoltaïque. M. Bouet est sollicité pour rappeler la consistance de ce projet qui consiste au développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur un ancien site d'enfouissement de déchets à Reyniès, la puissance assez importante envisagée aujourd'hui est autour de 5 à 5,5 MW. La particularité de ce projet est qu'il a été initié par la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui a agrégé autour d'elle différents acteurs dont Soélia, ENERCOOP et le réseau Enercit, tous les feux sont aujourd'hui au vert quant à la poursuite du développement de ce projet où cela nécessite la structuration et notamment la création de la société de projets. M. le Président poursuit, conformément au déroulé des phases de ce projet tel que prévu dans la convention, l'étape suivante concerne effectivement la création de la société de projets dédiée pour pouvoir déposer le permis de construire en son nom. On a été présent dès le début de ce projet, Soélia fera donc partie des actionnaires initiaux, le projet de statuts est annexé à la délibération. Il s'agit d'une société par

Le capital de 1000 € est réparti conformément aux indications du tableau 150612 SEM Soélia et ENERCOOP au regard de 32,5%, Enercit détient 20% et la Communauté de Communes 15%. On s'engage à moduler nos participations à savoir Soélia et ENERCOOP pour permettre l'entrée au capital des collectivités concernées c'est-à-dire Reyniès et le Grand Montauban. Concernant la stabilité du capital, il s'agit d'un transfert libre des actions entre actionnaires ou vers des acteurs locaux et / ou toute entité de coopération locale et citoyenne, il y a une volonté de circuit court territorialement. Sauf transfert tel que prévu, il y a obligation de conserver ses titres pendant au moins 5 ans afin de garder une stabilité sur la société et les dispositions de la convention de co-développement seront reprises dans un pacte d'associés en cours d'élaboration. Concernant la gouvernance, la présidence de la société de projets sera assurée par Soélia en tant que personne morale, et la communauté de communes conserve bien sûr le contrôle étroit à savoir un droit de veto prépondérant sur les décisions majeures de l'entreprise. Les 4 associés disposeront du même droit de vote, indépendamment de leur niveau de participation. Conformément au visuel proposé, M. le Président énonce les dates du calendrier relatif à la constitution de cette société. Vu les engagements juridiques, financiers, techniques et moraux déjà pris par Soélia, vu l'avancement du projet, vu la nécessité de créer cette société de projets, vu les statuts, il est proposé aux membres d'approuver la prise de participation de Soélia au capital de cette société de projets à hauteur de 32,5%. M. le Président précise que les prises de participation opérées par la SEM Soélia, conformément à l'Article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, doivent recueillir l'accord express et préalable des collectivités publiques représentées au conseil d'administration de la SEM Soélia en sa qualité d'actionnaire à la SEM. Il s'agit aujourd'hui de voter pour autoriser nos représentants à adopter la décision telle qu'elle est en tant que collectivité publique et puisque cela relève des dispositions de l'Article précédemment cité.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

#### **Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité :**

- **D'approuver les dispositions statutaires telles que proposées, notamment en matière de gouvernance,**
- **D'approuver la prise de participation de SOELIA au capital de la SPV Grand Sud Energie Verte à hauteur de 32,5%,**
- **D'autoriser les représentants du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne au Conseil d'Administration de SOELIA à voter en faveur de l'approbation des statuts de la SPV Grand Sud Energie Verte et de la prise de participation de SOELIA à hauteur de 32,5%.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président invite Mme la Sous-Préfète à s'exprimer sur cette assemblée. Mme la Sous-Préfète voulait rappeler combien le SDE est un partenaire essentiel pour le déploiement des politiques publiques en terme de transition écologique, au travers des actions qu'il conduit en matière de production d'énergie décarbonée et de consommation d'énergie décarbonée, ainsi que dans son accompagnement pour réduire les dépenses énergétiques des communes, notamment sur les bâtiments publics. C'est là un enjeu essentiel, elle rappelle les objectifs de la COP régionale et la feuille de route qui en a découlé en matière de diminution de gaz à effets de serre, nous avons un objectif de production d'énergie renouvelable qui en 2025 doit être de 920 GWH, nous avons atteint aujourd'hui 93% de cet objectif. Or, cet objectif doit être doublé à l'horizon 2030, il reste donc du chemin à parcourir et qui nécessite que nous puissions intervenir dans différents axes, le premier axe étant le transport nécessitant un travail sur les mobilités vertes, en favorisant le co-voiturage et les mobilités durables, voire en menant une réflexion sur la diminution de nos déplacements. Il s'agit là d'une question complexe en milieu rural pour les trajets du quotidien. C'est pour cela que l'Etat accompagne sur le Fonds Vert, sur le déploiement des voies réservées aux mobilités douces, aux projets de plateformes de co-voiturage. Le deuxième enjeu, c'est le bâtiment, le deuxième poste de dépenses pour lequel il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, le Fonds Vert est un accompagnement mais il n'est pas le seul instrument d'aide en matière d'investissement public, la DETA reste aujourd'hui un des leviers les plus puissants. A ce titre, Mme la Sous-Préfète indique que les objectifs de verdissement de la DETR ont été atteints, ils étaient de 20% et ont été dépassés l'année dernière démontrant l'investissement à faire des bâtiments publics des exemples comme l'a démontré M. le Maire de Bourret en introduction. Mme la Sous-Préfète se dit très satisfaite de sa participation à cette AG en remplacement de M. le Préfet, d'autant plus concernant la signature des conventions sur le fonds chaleur ainsi que sur l'outil de simplification dans le cadre de l'accompagnement du SDE sur le Fonds Chêne pour les audits énergétiques des bâtiments publics afin de déterminer les meilleurs travaux à réaliser pour répondre à cet enjeu d'économie d'énergie. Elle précise que lors d'une demande de subvention, les travaux sont également audités par les instructeurs de la DDT pour vérifier que ceux-ci aux critères du cahier des charges de la transition écologique. Il a été considéré que payer un fonctionnaire de la DDT à faire un audit réalisé par un agent du SDE qui est qualifié, revenait à payer deux

fois pour le même service. Il a donc été arbitré que l'expertise du SDE servirait à l'instruction des dossiers qui sont instruits plus rapidement, cela valait pour le relamping, cela vaut pour la rénovation énergétique des bâtiments et on pourra élargir à toute l'expertise du SDE relevant du financement du Fonds Vert ou de la DETR.

La simplification passe aussi par ces mesures de bon sens dès lors que l'on se penche sur nos process et que l'on considère qu'Etat ou collectivités appartiennent à la même équipe, celle du bien commun et de l'intérêt général. Mme la Sous-Préfète tenait à saluer également la présence du Département qui témoigne de son engagement dans la transition écologique, en inscrivant son engagement par l'identification des zones AER (Accélération des Energies Renouvelables), suite au second appel à projet il y a aujourd'hui 57 communes qui ont identifié sur leur territoire les zones AER, ces zones concernent les projets de photovoltaïque, d'éolien, de biogaz soit tous les projets destinés à produire de l'énergie décarbonée. Nous avons également coconstruit un parcours de visites permettant d'aller plus en avant de ces projets répondant aux enjeux de la transition écologique, il s'agit des parcours ENR prévoyant plusieurs présentations dont des projets pouvant être dupliqués dans chaque commune, ce sont des projets focalisés sur la méthanisation, le photovoltaïque, le nucléaire qui est une énergie décarbonée. Une dernière séquence conclusive permettra un partage et un retour d'expériences, l'objectif est de présenter des projets modélisables pouvant être dupliqués sur chacun des territoires. Il s'agit d'une première programmation de parcours, suite à la remarque de M. le Maire de Bourret, Me la sous-Préfète note que l'on a oublié la géothermie. Elle note également le souhait de M. le Maire de Puycornet d'accueillir ce parcours ENR. Elle salue la mobilisation de l'AMF qui a pu identifier les maires volontaires. C'est un enjeu pour lequel nous avons une obligation de résultat par la diminution de notre impact environnemental et dans l'accompagnement de nos territoires face aux aléas liés aux changements climatiques. Le sujet de l'électricité a été abordé, nous avons aussi un même enjeu sur l'eau qui est une ressource qu'il va falloir mobiliser avec discernement et pour laquelle il va également falloir mobiliser nos efforts. L'électricité et l'eau sont des enjeux de développements territoriaux, or notre territoire est à l'aube d'une transformation assez magistrale avec notamment l'arrivée de la LGV mais également avec la construction d'un hôpital ainsi que d'autres projets de développements économiques majeurs. Nous avons donc tous une responsabilité collective à traiter de ce sujet et les prendre en considération, mais compte tenu des résultats, des bilans et des projets elle sait que la mobilisation est déjà effective et efficace dans le Tarn-et-Garonne.

Mme la Sous-Préfète quitte l'assemblée, M. le Président la remercie à nouveau de sa participation.

### III - ACTIVITES

#### ♦ Communes ayant transféré la compétence EP

Mme la Directrice rappelle qu'il est important à la fin de chaque assemblée générale d'offrir une visibilité sur la montée en compétence de l'éclairage public au sein du SDE 82. C'est un état que l'on présente à la date du 29 janvier 2025, même si depuis cela a un peu évolué, il faut retenir qu'à ce jour nous sommes à 79 communes sur 195 qui ont transféré la compétence, soit de manière partielle ou complète. Cela a été un peu complexe, mais nous avons procédé par étapes, les communes avaient la possibilité de transférer uniquement les investissements en matière d'éclairage public, ce que l'on appelle l'option 1, ou de manière complète c'est l'option 2 qui comprend l'investissement plus la maintenance. Au 29 janvier 2025, nous sommes à 35 communes qui ont transféré en option 1 : investissement. Il y a un rappel de l'évolution en gras, au 2 décembre 2024 il y avait 40 communes, le delta est de 5 communes qui ont décidé après avoir transféré l'option 1 : investissement, de passer à l'option 2 complète. Si l'on considère le détail de l'option 2, l'état au 29 janvier 2025, il y a 44 communes qui ont transféré l'option complète, 8 communes se sont rajoutées en 2 mois depuis la dernière assemblée générale. Nous absorbons un flux constant, c'est la raison pour laquelle nous organisons les équipes en conséquence et nous souhaitons conserver les modalités pour financer cette équipe qui va prendre de l'ampleur dans les mois et années à venir.

M. le Président rappelle que les services du Syndicat sont à la disposition des communes pour tout besoin d'information, il les incite donc à ne pas hésiter à solliciter les services qui sont là pour répondre aux attentes. Il donne la parole à M. François Renault, délégué de la commune de Saint Antonin Noble Val, désireux d'évoquer un sujet. Il indique que les services de l'Etat préparent actuellement une nouvelle version d'un arrêté concernant la protection incendie et l'obligation légale de débroussaillage, l'actuelle version fait 3 pages et la prochaine en fera 18, c'est très complexe. Actuellement 3 communes sont concernées : Bruniquel, Cazals et Saint Antonin Noble Val, mais ce nouvel arrêté concernera beaucoup d'autres communes du département d'ici 2026. Cet arrêté impose le débroussaillage sur une zone de 50 m autour de toute construction et équipement, cela concerne les particuliers, les collectivités territoriales et les concessionnaires électriques, ferroviaires et des voies routières. Il déplore le départ de Mme la Sous-Préfète, car compte tenu de la complexité du problème, il





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## Mardi 24 juin 2025

### RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU SYNDICAL

Conformément aux dispositions de l'article 3-3 des statuts et à la délibération adoptée par le Comité Syndical le 29 juillet 2020, un compte rendu de l'activité du Bureau syndical et des attributions exercées par délégations est présenté à l'assemblée générale. Le Président a réuni les membres du Bureau syndical pour se prononcer sur des délibérations relevant de ses compétences déléguées.

#### ➤ Réunion du 4 février 2025

##### • Demandes de subvention au titre du Fonds Vert :

Des demandes de subvention au titre des « fonds vert » ont été déposées plusieurs dossiers de demande de subvention pour les travaux d'éclairage public, avec approbation d'un plan de financement pour chaque opération. Le dossier suivant a été soumis à l'approbation des membres du Bureau syndical.

| Commune  | Montant prévisionnel travaux (€ HT) | Fonds Vert  | Participation SDE 82 | Participation commune |
|----------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-----------------------|
| MONTEILS | 86 023,37 €                         | 17 204,67 € | 45 509,35 €          | 23 309.35 €           |

##### • Déclassement d'ouvrages :

Lorsqu'un bien (poteau, poste, terrain) n'est plus affecté à la distribution publique d'électricité, les communes ou les particuliers peuvent demander sa rétrocession.

Selon l'article L2241-1 du CGCT, le Bureau Syndical doit établir un acte administratif de déclassement du bien, lequel n'appartiendra plus au patrimoine concédé. Dès lors, le SDE 82 pourra le rétrocéder par une convention conclue à titre gratuit, laquelle actera la rétrocession de l'ouvrage, opérant le transfert de la propriété et de la responsabilité au demandeur.

A ce titre, deux dossiers ont été portés au Bureau Syndical, afin de déclasser un support béton et autoriser le Président à signer la convention de rétrocession :

- Commune de Faudoas : 1 support béton, situé « 331 Route de Cabirol - lieu-dit BUNES 82500 FAUDOAS »
- Commune de LABOURGADE : 1 support béton, situé « 488 route du Buguet, 82100 LABOURGADE »

##### • Subvention à Electriciens Sans Frontières : Solidarité à la population de Mayotte :

Suite au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte et en réponse aux appels de l'AMF et de la FNCCR à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus, le Bureau Syndical a décidé d'attribuer une subvention de 3000 € à l'association Électriciens Sans Frontières qui a mis en place une opération spécifique.

#### ➤ Réunion du 3 avril 2025

##### • Autorisation de lancement du marché relevés et plans de bâtiments publics :

Les plans des bâtiments publics existants sont régulièrement incomplets ou inexistant. Dans ce contexte, le SDE 82 propose d'engager un marché de relevés et de réalisation de plans de bâtiments publics pour :

- Participer à l'inventaire des données patrimoniales,
- Proposer un cadre d'intervention aux communes pour faciliter le passage à l'acte (anticipation et planification des projets de rénovation, réaménagement, requalification des espaces),
- Disposer de plans numérisés et modifiables (maître d'ouvrage, architectes, bureaux d'études),
- Renforcer l'efficacité de la commande publique par l'optimisation des coûts de prestation générée par l'effet de volume.

## AR Prefecture

L'opération comprendra également le relevé d'informations spécifiques, pour enrichir la connaissance du patrimoine bâti (référence communale) et faciliter la mise en place d'actions (indicateurs de suivi, exploitation, maintenance, rénovation...), notamment les points de livraison fluides/énergies et les émetteurs de chauffage.

Le marché serait engagé selon une procédure adaptée de type accord-cadre à bons de commande pour une durée de 24 mois et un montant maximum de 220 k€.

Les membres du Bureau syndical ont autorisé le Président à lancer un marché de relevés et de réalisation de plans de bâtiments publics, et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour son exécution.

### • Demandes d'aides au titre du Fonds Chaleur :

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur s'est déroulée au sein de la commission d'attribution des aides du 20 mars 2025, composée du SDE 82 et de l'ADEME. 3 dossiers études et 1 dossier travaux ont été présentés, correspondants à :

- 344 900,00 € de dépenses éligibles,
- 99 840,00 € d'aides Fonds Chaleur SDE 82.

Les dossiers validés par le Bureau sont les suivants :

| Biomasse                   | Maître d'ouvrage    | Opération                                                                                                                                       | Dépenses éligibles (€ HT) | Aide Fonds Chaleur SDE 82 (€) |
|----------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Etude                      | Commune de Pommevic | Etude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois communale, et de son réseau de chaleur                                              | 5 000,00 €                | 3 500,00 €                    |
| Etude                      | Altéal              | Etude de faisabilité pour la création d'une chaufferie collective biomasse pour le projet de construction de 32 logements collectifs à Bressols | 4 900,00 €                | 2 940,00 €                    |
| <i>Sous-total biomasse</i> |                     |                                                                                                                                                 | <i>9 900,00 €</i>         | <i>6 440,00 €</i>             |

| Géothermie                   | Maître d'ouvrage      | Description de l'opération                                                                                                                        | Dépenses éligibles (€ HT) | Aide Fonds Chaleur SDE 82 (€) |
|------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Etude                        | Commune de Montricoux | Etude de faisabilité géothermique pour le projet d'extension de la maison de santé                                                                | 3 000,00 €                | 2 100,00 €                    |
| Travaux                      | Région Occitanie      | Mise en œuvre d'une géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la restructuration et de l'extension du Lycée François Mitterrand à Moissac | 332 000,00 €              | 91 300,00 €                   |
| <i>Sous-total géothermie</i> |                       |                                                                                                                                                   | <i>335 000,00 €</i>       | <i>93 400,00 €</i>            |

Les membres du Bureau syndical ont autorisé le Président à signer tous les documents nécessaires.

### • Fourniture de titres-restaurant pour les agents du SDE 82 :

Le marché fourniture de titres restaurant en cours d'exécution, arrivant à échéance mi-juin, il convient de prévoir une nouvelle consultation.

Une procédure adaptée sera lancée en application des articles L. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commandes, L'accord-cadre à bons de commande sera passé pour une durée ferme de 3 ans. Il comportera un engagement de commande maximum de 180 000 € HT, sans engagement de commande minimum, pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Les membres du Bureau syndical ont autorisé le Président à signer l'accord-cadre et tous les documents y afférents.

### • Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le contrôle des concessions d'électricité et de gaz :

Le SDE 82 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le département et du gaz naturel pour les communes lui ayant transféré la compétence. A ce titre, il en a la responsabilité directe.

Le SDE 82 souhaite désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans le suivi et le contrôle de ces contrats.

## AR Prefecture

082-258200575-20250624-DCS20250624\_07-DE

Reçu le 25/06/2025

Les défis à relever sont de taille puisqu'il s'agit non seulement de garantir un bon entretien du réseau et un bon niveau de service mais aussi de contribuer à la transformation nécessaire du modèle énergétique vers un modèle plus vert, plus économe, plus efficace et plus local.

Une procédure adaptée sera lancée en application des articles L. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP). Cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire. Il sera conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il comportera un engagement de commande maximum de 180 000 € HT, sans engagement de commande minimum, pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Les membres du Bureau syndical ont autorisé le Président à signer l'accord-cadre et tous les actes y afférents.

- Subvention à Électriciens sans Frontières : projet à Madagascar :

Le Bureau a attribué une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association Electriciens Sans Frontières en soutien à son projet de développement à Madagascar intitulé « Anovorano, électrification du village de la joie ». Ce projet consiste à électrifier par photovoltaïque une école, une maisonnée accueillant des orphelins et des mères seules, des ateliers artisanaux, la mise en place d'un éclairage public et traiter l'eau pour le village de la joie et les villages voisins.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT**

(Montants supérieurs à 1000 €)

| OBJET                                                                    | Date     | Tiers                                 | Montant € |
|--------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------|-----------|
| Adhésion 2025 CAUE                                                       | 22/01/25 | CAUE 82                               | 2 500,00  |
| CAP SON AG- 11 février 2025                                              | 29/01/25 | CAP SON                               | 1 665,60  |
| REPAS AG 11 février 2025                                                 | 29/01/25 | L'ENVIE EST BELLE                     | 3 770,00  |
| Renouvellement des licences IZUBA                                        | 30/01/25 | Izuba énergies                        | 1 409,92  |
| Maintenance autocommutateur 2025                                         | 13/02/25 | BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES L'UNION | 1 026,02  |
| Avocat défense litige Tribunal administratif                             | 17/02/25 | GROC OLIVIER                          | 1 302,00  |
| Dépêche du Midi - promotion institutionnelle contrat 2025                | 20/02/25 | EVELYNE                               | 17 186,74 |
| Déplacement d'ouvrage EXT DOUCET PUYLAGRADE 0800274                      | 05/03/25 | ENEDIS ST-ALBAN                       | 5 255,59  |
| Recherche assurance flotte automobile                                    | 20/03/25 | AURFASS                               | 2 160,00  |
| Mise en place 2 sanibroyeurs sanitaires agents                           | 25/03/25 | ELECTRICITE GENERALE CLIM CARGOL)     | 3 705,24  |
| Formation - NF EN 13-201 : Principes généraux et applications (Partie 1) | 11/04/25 | FNCCR                                 | 1 000,00  |
| Formation - NF EN 13-201 : principes généraux et applications (Partie 2) | 11/04/25 | FNCCR                                 | 1 000,00  |
| Honoraires creation graphique                                            | 18/04/25 | AGITEO                                | 2 400,00  |
| Formation : Connaître et appliquer la norme NF C17-200                   | 22/04/25 | STREA FORMATION                       | 1 000,00  |
| EPI services TE et OP                                                    | 05/05/25 | V.OTAFF                               | 2 124,18  |